



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

P.V. N° 10/XV/2008

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 8 décembre 2008

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claire de Clermont-Tonnerre, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Hélène Macé-de-Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Guy Coudert (pouvoir à Ghislène Fonlladosa), Claude Dargent (pouvoir à Philippe Mouricou), Louisa Ferhat (pouvoir à Hubert Martinez), Anne Hidalgo (pouvoir à Gilles Alayrac), Corinne Lucas (pouvoir à Françoise Malassis), Grégoire Lucas (pouvoir à Jean-Baptiste Menguy), Marie Toubiana (pouvoir à Jacqueline Malherbe).

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Agnès de Fressenel, Vincent Flouquet, Fabrice Rousseau.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire : Merci de bien vouloir regagner vos places.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 13 octobre 2008.

Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 13 octobre. Malheureusement les services, très pris par l'organisation des élections prud'homales -il faudra un jour inventer un autre système parce que cela nous paralyse la Mairie pendant des jours sinon des semaines, c'est vraiment une très forte contrainte- n'ont pas pu retranscrire à temps celui du 17 novembre. J'espérais pouvoir le mettre sur table ce soir, avec nos excuses, on vous l'enverra au plus tard avec le dossier de janvier.

Qui est pour l'adoption du procès-verbal du 13 octobre ? Contre ? Merci.

Alors maintenant nous abordons l'examen des projets de délibérations. Ah excusez-moi, il s'agit d'un rappel au règlement ?

Catherine Margueritte : Non mais j'ai remarqué une petite erreur dans le procès-verbal.

Monsieur le Maire : Oui mais il faut réagir un petit peu plus vite parce qu'on l'a adopté mais dites-le, ce n'est pas grave. Dites-le nous mais essayez de le dire avant.

Catherine Margueritte : Je suis désolée. C'est par rapport à ce que j'ai dit. Il y a une erreur qui dénature totalement le sens de ma phrase.

Monsieur le Maire : Alors dites quelle phrase et donnez votre nouvelle phrase.

Catherine Margueritte : Au lieu de « dans notre pays », « dans le PLU ».

Monsieur le Maire : Quelle page ?

Catherine Margueritte : Page 11. « Tout en ne remettant pas en cause les mécanismes qui ont présidé à l'élaboration de ce pays, comme le rappelait Claire de Clermont-Tonnerre » ce n'est pas le pays mais le PLU.

Monsieur le Maire : Oui, effectivement, ce n'est pas tout à fait la même chose mais c'est bien Claire de Clermont-Tonnerre, toujours. Bon je m'en réjouis pour elle. Donc on remplace le mot « pays » par le terme « PLU ». Merci. Ce sera inscrit au procès-verbal.

≈ ≈ ≈

3.DLH 182 - Modification de la participation de la Ville de Paris au financement de divers programmes de logements sociaux.

Pas d'intervention.

≈ ≈ ≈

4.DLH 196 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement de chambres en 9 logements PLUS et 5 logements PLAI-I dans les 5^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Dans le 15^{ème}, je précise qu'il s'agit de la rue Léon Séché.

≈ ≈ ≈

5.DLH 213 - Location par bail emphytéotique au profit de la SGIM de l'immeuble communal situé 124 rue Blomet.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Oui merci Monsieur le Maire. Je voulais profiter de ce texte pour dire simplement que nous pouvons, à l'occasion de toutes ces délibérations que nous examinons ce soir concernant l'acquisition ou la construction de logements sociaux, dire « joyeux Noël » aux habitants du 15^{ème} arrondissement puisque ce sont 400 logements sociaux que nous allons leur offrir si nous adoptons ces délibérations et 4 700 sur l'ensemble du territoire parisien à l'occasion du Conseil de Paris de la semaine prochaine.

Monsieur le Maire : Merci. C'est Noël avant l'heure. Tant mieux. Je vais continuer l'exposé de ces projets de délibérations, en tout cas leur énumération, puisqu'il est bien évident que sur ces réalisations de logements sociaux notre Conseil les vote de façon unanime et les votera donc en fin de séance.

≈ ≈ ≈

Nous avons ensuite :

6.DLH 214 - Location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat - OPH de l'immeuble communal situé 17 rue Mademoiselle.

Pas d'intervention.

≈ ≈ ≈

7.DLH 222 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement de 89 logements PLUS et d'un local commercial situés 40 rue Lacordaire et 73 rue des Cévennes.

Pas d'intervention.

≈ ≈ ≈

8.DLH 318 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS et 5 logements PLAI, situé 33 boulevard Garibaldi.

Pas d'intervention.

≈ ≈ ≈

9.DLH 352 - Réalisation d'une résidence sociale, comportant 127 logements PLA-I et 84 logements PLUS, située 31 rue Alphonse Bertillon.

Monsieur le Maire : Oui, Madame ... Allez-y.

Fatima Lalem : Oui je souhaite intervenir à l'occasion de cette délibération qui prévoit la réalisation d'une résidence sociale de 211 logements. Cette délibération permettra la réhabilitation complète de cet immeuble et la création d'une structure confortable avec des logements modernes de petite taille adaptés à l'accueil d'un public jeune avec un projet social de qualité. Nous savons tous et toutes que se loger est une priorité absolue aujourd'hui. Nous connaissons les difficultés rencontrées par les sans abri, particulièrement en ces périodes de grand froid et au-delà, par des milliers de familles qui peinent à trouver un logement décent et qui vivent avec la menace de se retrouver un jour à la rue. Je voudrais dire qu'à ce sujet les effets d'annonce sont particulièrement déplacés et l'urgence sociale impose que l'Etat prenne enfin ses responsabilités. Pour sa part, la Ville de Paris investit massivement tant dans l'hébergement d'urgence que dans la création de logements sociaux. Ainsi il est prévu la création de 2000 places de maisons relais et d'hébergements d'urgence qui s'ajoutent aux 1000 qui sont déjà financées. Je voudrais citer l'ouverture, dès cet hiver, de 3 nouveaux centres d'hébergement dans la Capitale auxquels s'ajoutera en cours de la mandature la création ... si si il y a un rapport Madame, on parle d'hébergement de logements sociaux ...

Monsieur le Maire : Continuez Madame,

Fatima Lalem : Donc, il y a un rapport, je tenais à informer de manière tout à fait dans le contexte de ce qui se passe en France dans les situations d'une population sans abri qui se retrouve à la rue et qui parfois y meurt. Il me semble que cela peut être l'objet d'un débat, d'une intervention tout à fait adaptés, dans le cadre de notre Conseil d'arrondissement. Donc si vous permettez j'aimerais poursuivre mon intervention et rappeler que nous avons également financé, comme l'a dit Gilles tout à l'heure, un programme de 6600 logements sociaux en 2009, ce qui porte une augmentation de 10 % et que nous avons, peut-être que vous allez en prendre bientôt connaissance pour ceux qui seront au Conseil de Paris, nous avons un certain nombre de dispositifs particulièrement intéressants pour améliorer l'accessibilité aux logements des plus démunis, mais pas seulement, de l'ensemble des habitants de Paris et du 15^{ème}.

Je voudrais rappeler qu'il y a un nouveau dispositif « Bouclier logement » avec la création d'une nouvelle allocation « Paris logement » pour les locataires qui consacrent plus de 30 % de leurs revenus à leur loyer. Il y a une incitation des propriétaires à adhérer à un dispositif « garantie des risques locatifs », la reconduction également du dispositif « Louez solidaires et sans risques ». Enfin je voudrais vous rappeler que nous consacrons 20 millions d'euros pour le prêt « Paris logement 0% » et un nouveau prêt qui sera destiné aux locataires sociaux qui désirent accéder à la propriété. A ce niveau là, ceux qui parlent souvent de diversité sociale, devraient se féliciter de ce montant de 20 millions d'euros donc, qui viennent renforcer notre démarche pour améliorer aussi l'accessibilité à la propriété.

Je voudrais également vous rappeler, puisque nous nous intéressons aussi aux étudiants et aux jeunes, que 600 nouveaux logements seront créés en 2009 pour les étudiants. Donc, mon intervention, le sens de mon intervention était de rappeler l'attachement des élus de gauche du 15^{ème} à cette politique de solidarité et notre souhait est que le 15^{ème} prenne toute sa part dans cette politique volontariste en faveur du logement des plus démunis. Moi je suis convaincue que les habitants du 15^{ème}, comme l'ensemble des français, sont particulièrement sensibles à l'effort de la collectivité parisienne et aux moyens dégagés afin que nul n'ait plus à dormir dans la rue et encore moins à y mourir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Après ce long discours de propagande qui aurait plus trouvé sa place au Conseil de Paris que dans notre Conseil d'arrondissement où nous sommes sur un projet de délibération qui est assez précis et qui d'ailleurs ne crée pas du logement en plus, puisque c'est une réhabilitation d'un certain nombre de chambres -197- qui sont transformées en 211 logements sociaux, donc il n'y a pas de création nette.

Pour rétablir un tout petit peu les chiffres de Monsieur Alayrac au début, je voudrais dire que nous étions, d'ailleurs vous y étiez vous aussi, récemment à l'inauguration d'une résidence rue Gutenberg avec Madame Boutin -Monsieur Lamour était présent ainsi que Madame Ceyrac- je pense que le discours aurait eu plus de crédibilité et de portée s'il avait simplement dit que c'était aux collectivités, à la puissance publique en général, de faire l'effort et que l'effort de l'Etat était également plus que sensible, même si la Ville, dont c'est quand même la vocation, faisait aussi un certain nombre de choses ; ce qui n'empêche pas malheureusement je ne vous ai pas interrompue, Madame Lalem, donc cessez de m'interrompre ce qui devrait aussi empêcher, hélas, plusieurs de nos concitoyens, de décéder, comme cela a été le cas, récemment, dans le bois de Vincennes qui est propriété de la Ville. Madame Ceyrac voudrait s'exprimer.

Sylvie Ceyrac : Oui Monsieur le Maire, je voudrais m'exprimer parce que Madame Lalem vient de faire une confusion. Quand elle entend résidence sociale, elle pense hébergement d'urgence. Dans le cas de cette résidence sociale, si elle la connaît, elle s'apercevra que ce n'est pas du tout le cas puisqu'en fait c'est une résidence qui d'abord est dans un état tout à fait correct, qui comporte effectivement des logements d'une personne. Ce ne sont pas des gens qui sont dans la rue, ce sont des gens qui travaillent à la SNCF ou à l'armée. Une fois qu'ils ont fini leur carrière, ils peuvent y rester. Donc l'hébergement d'urgence ce n'est pas exactement cela. Vous en avez effectivement profité pour faire le catalogue de l'hébergement d'urgence et compagnie à Paris, dont la Mairie de Paris fait beaucoup de publicité en oubliant tout à fait la part que l'Etat prend dans ces hébergements et ce que je regrette vivement.

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac démontre encore sa grande connaissance des sujets. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. D'abord je voudrais préciser qu'il n'y a pas uniquement 200 logements, dont un peu plus de la moitié sont gérés par la SNCF et qui rentrent dans la catégorie désignée par Madame Ceyrac ... oui je disais donc que sur les 200 logements sociaux dont il est question dans cette délibération, la moitié, un peu plus de la moitié en réalité sera gérée par la SNCF. Mais je voulais intervenir pour rappeler qu'il s'agit de logements situés ici rue Alphonse Bertillon. J'avais la dernière fois eu l'occasion de parler d'autres logements gérés par cette SA d'HLM la Sablière qui étaient situés rue André Gide et rue Georges Duhamel. Ce sont des logements qui sont situés, vous vous en souvenez, vraiment à proximité de la voie ferrée et on parlait du lancement d'un plan de prévention contre le bruit ; je pense qu'il faudra

qu'on travaille vraiment, pas seulement d'ailleurs sur cet ensemble-là, mais sur l'ensemble de ce quartier. Je le dis pour l'ensemble des élus qui sont dans le conseil de quartier concerné, moi je n'y siége pas, j'y assiste de temps en temps, il faut vraiment qu'on se mette tous ensemble pour fixer cela. Je pense qu'il y a un effort à faire auprès de la SNCF puisque ce sont des terrains qui appartiennent à la SNCF, donc sur lesquels on n'a pas vraiment prise mais en tout cas on a un lobbying concerté à faire et un lobbying assez poussé, assez sérieux. Voilà merci.

Monsieur le Maire : Absolument, unissons nos efforts. J'écris depuis un certain temps, depuis plusieurs années même à la SNCF pour obtenir là aussi des réductions sonores et puis il y a aussi la motorisation des locomotives diesel de la ligne Paris - Grandville qui pose des problèmes de pollution de surcroît. Il est nécessaire d'aller plus loin et peut-être de l'évoquer dans le cadre de la concertation sur le plan de prévention du bruit. Monsieur Lefevre voulait parler.

Franck Lefevre : Oui, merci Monsieur le Maire. Tant qu'à faire d'être hors sujet, simplement pour rappeler à Madame Lalem, je suis un peu surpris de cette leçon que vous voulez nous donner, nous n'avons pas besoin d'une directrice de conscience politique et je crois que vous vous êtes trompée d'auditoire parce que c'est à vos amis politiques de gauche qu'il faut rappeler que ce sont eux qui n'ont pas voté le RSA, Madame, ce n'est pas à nous qu'il faut faire la leçon.

Monsieur le Maire : Belle rappelée, très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Mais vous vous êtes déjà exprimée, Madame.

Fatima Lalem : Je veux réagir.

Monsieur le Maire : Simplement une minute parce que vous avez été citée, mais le règlement intérieur fait qu'il y a une intervention par orateur.

Fatima Lalem : Peut-être que vous pouvez intervenir sur le sujet et nous faire l'économie d'un certain nombre de qualificatifs, je n'ai pas la prétention ni l'envie, Monsieur, d'être votre directrice de conscience politique.

Cela étant dit, Madame Ceyrac, j'ai bien regardé le même document que vous, je ne fais aucune confusion, simplement vous avez une approche technique et vous n'avez peut-être pas complètement lu ces délibérations ; il est question effectivement de logements qui sont affectés à des jeunes qui sont en parcours résidentiel. J'ai moi-même vendredi fait admettre un ancien retraité de la SNCF dans cette résidence pour une période de 3 mois. J'ai pris mon téléphone et j'ai appelé, donc je sais très bien ce dont je parle. Or, il me semble que dans le contexte de ce qui se passe au niveau de l'hébergement, au niveau du logement, dans la situation que vivent les Français, dans ce que nous voyons tous les jours à la télé, sans donner de leçon à personne, il aurait été intéressant d'avoir un échange entre nous sur la part que prend le 15^{ème} et sur ce qui se fait dans Paris en matière de logement social, en matière d'hébergement. Vous devriez vous en féliciter et apporter des compléments. J'attends des informations, justement, sur la part qui est prise par l'Etat puisque vous semblez bien informé, Monsieur le Député - Maire. Peut-être que vous pouvez comparer au regard des 2000 possibilités d'hébergement offertes par Paris, les 1000 possibilités promises par le Gouvernement actuel. Je vous remercie. Je n'interviendrai plus sur cette question.

Monsieur le Maire : Non, d'ailleurs, là vous interveniez au titre de vos explications de vote. Effectivement, c'est la raison pour laquelle je vous ai donnée deux minutes pour intervenir. Vous avez parlé pendant une minute quarante, c'est tout à fait réglementaire.

Je pense que ce n'est pas dans ce Conseil d'arrondissement que nous allons entreprendre un débat qui aurait peut-être sa place à l'Assemblée nationale, encore que, c'est vrai et Monsieur Lefevre avait raison de le rappeler, la grande mesure de Monsieur Martin Hirsch c'est quand même le vote du RSA auquel a été ajoutée dans le plan de relance qui a été présenté par le Président de la République, une somme supplémentaire pour tous ceux qui perçoivent le RSA. Il ne s'agit pas là maintenant de faire un débat sur la politique sociale, ce n'est pas dans l'ordre du jour ; peut-être pourrions-nous le faire dans la mesure où le 15^{ème}, et plus modestement, je me remets à ma place de Maire du 15^{ème}, a engagé de nombreuses actions dans ce domaine. Nous avons réuni d'ailleurs récemment encore les associations chargées des opérations « grand froid » à la Mairie du 15^{ème} avec lesquelles nous travaillons et nous collaborons et donc il y a beaucoup de choses qui se font, il y aura un débat là-dessus, cela peut être effectivement très intéressant et c'est très important en tout cas pour nos concitoyens les plus vulnérables bien sûr mais je pense que là nous ne pouvons pas aborder un débat de cette importance au détour de ce projet de délibération qui concerne cette résidence sociale.

Alors pour explication de vote, Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : On m'a dit que j'avais une connaissance technique du dossier, si aller sur le terrain c'est du technique, ok.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. On va peut-être s'acheminer vers une conclusion. Monsieur Boulenger de Hauteclocque puis Monsieur Menguy.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Oui Monsieur le Maire, très rapidement. Je vois vraiment là un détournement de l'objet du Conseil d'arrondissement et je voudrais, non pas m'exprimer comme « grand ancien », cela me fait un petit peu bizarre, mais j'ai commencé à siéger ici il y a vingt ans et nous en restions à l'époque à l'objet qui est de délibérer, donner un avis sur les affaires concernant l'arrondissement.

Aujourd'hui on pervertit complètement ce Conseil d'arrondissement en voulant s'en servir comme d'une caisse de résonance politique pour des débats qui n'ont absolument rien à faire ici. On se croirait dans La Fontaine, c'est la grenouille qui se voulait faire aussi grosse que le bœuf. On voit bien les faits, regardez, je suis désolé, moi-même j'y contribue, on part d'un point, un point qui aurait suscité simplement un échange, on commence à nous expliquer : grandes affaires de grande politique, des débats qui devraient avoir lieu au Conseil de Paris, à l'Assemblée nationale, comme vous le disiez. Et voilà et la mécanique s'emballe et on part dans un débat qui dure un quart d'heure, vingt minutes, une demi-heure, on s'éloigne complètement de l'objet de cette assemblée on la pervertit et je pense qu'on donne un spectacle lamentable pour le public, pour les habitants de l'arrondissement qui sont là, qui sont venus là pour écouter parler des affaires concernant leur vie quotidienne dans leur arrondissement. Donc j'aimerais appeler tout le monde à un peu de sagesse et à revenir à l'objet initial de cette assemblée, c'est-à-dire s'intéresser aux problèmes de l'arrondissement. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Bien sûr j'invite tous nos collègues à respecter la loi PML qui a été votée d'ailleurs sous un Gouvernement de gauche et qui effectivement a institué les Conseils d'arrondissement pour traiter des affaires de l'arrondissement. Monsieur Menguy renonce à son temps de parole. Non, il ne renonce pas du tout. Alors allez-y.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Pour rebondir sur ce que vient de dire notre collègue, je suis un nouvel élu et je suis assez effaré de voir que Conseil d'arrondissement après Conseil d'arrondissement, on est toujours mis devant un espèce de manichéisme : la gauche et la majorité parisienne, c'est formidable ce qu'ils font et nous, et la majorité que nous soutenons, que ce soit au niveau de l'Etat ou au niveau de l'arrondissement, on serait les méchants. Je suis désolé, tous les élus du 15^{ème} qui tiennent des permanences reçoivent chaque jour, chaque semaine des personnes, des mères célibataires, des familles, des gens isolés qui demandent un logement, c'est l'affaire de tout le monde, ce n'est pas qu'une affaire partisane.

Je regrette encore une fois que certains de nos collègues décident de faire l'apologie de ce que eux feraient mieux que d'autres et en tout cas je ne m'inscris pas dans cette logique, je pense que c'est l'affaire de tous et les leçons de morale sur cette question, cela commence à bien faire d'autant que si on prend, et les affaires du 15^{ème} qui nous intéressent ici et toutes ces délibérations, je suis un peu perplexe de constater qu'il n'y a pas, contrairement aux engagements du Maire de Paris lors de la première séance du Conseil de Paris après les élections 2008, il n'y a pas la proportion de logements sociaux pour les classes moyennes, pour lesquelles il s'était engagé. Je sais bien, nos collègues de gauche vont dire : oui, mais il faut prendre du global - c'est ce qu'ils nous ont expliqué la dernière fois - on ne peut pas se baser sur une seule délibération. Alors écoutez, c'est ce que j'ai fait. J'ai pris un petit peu ce qui se passait pour les délibérations de ce soir et puis j'ai pris les délibérations depuis les élections : les logements PLI - PLS qui concernent les classes moyennes sur lesquelles Monsieur Delanoë s'est engagé depuis les élections, cela concerne moins de 10 %. Moins de 10 % de nos délibérations ont porté sur des logements intermédiaires.

Alors il faudra qu'on m'explique comment le Maire de Paris compte tenir ses engagements parce que là le compte n'y est pas et je suis désolé, Madame Lalem, quand vous dites que les familles peinent à trouver un logement décent, les familles ont besoin de logements sociaux et de logements intermédiaires. C'est comme cela qu'on fait une harmonie dans la société et si vous ne pouvez pas tenir vos engagements, ne les prenez pas parce que vous trompez la population du 15^{ème} arrondissement qui en a besoin.

Je rajoute qu'un certain nombre de délibérations, comme la DLH 213, prévoient explicitement que les types de logements sociaux seront déterminés ultérieurement en tenant compte du contexte local et en concertation avec les élus de l'arrondissement. Je n'ai pas à ma connaissance d'exemple où le Maire du 15^{ème} a été consulté ou concerté sur la répartition de ces logements. Ensuite, Madame Lalem, vous expliquez que l'Etat ne fait pas son travail et que grâce à la Ville de Paris et à la gauche parisienne, heureusement, les plus démunis, pour partie, vont avoir droit à un logement décent. Je prends l'exemple de la délibération 222 : c'est une opération qui coûte 15 millions d'euros, Madame Lalem, regardez bien le détail des subventions, vous verrez que l'Etat vient financer ce projet à hauteur de 13 millions d'euros et que la Ville de Paris finance à hauteur de 2 765 020 euros.

Je ne crois pas, Madame Lalem, que vous pouvez dire à chaque Conseil d'arrondissement que la droite ne fait pas son travail, que la droite ne vient pas en aide aux plus démunis, que la droite, l'Etat, la majorité que nous soutenons, ne fait pas son job, est absente et se dérobe devant la détresse des gens. La détresse n'est ni de gauche ni de droite, Madame Lalem, vous ne pouvez pas vous l'approprier et nous nous battons tous les jours, tous les élus concernés, qu'ils soient de droite ou de gauche pour lutter contre ce fléau.

Ensuite, Madame Lalem, vous nous avez dit dans cette phrase qui vraiment m'a interpellée : les familles qui peinent à trouver un logement décent, mais Madame Lalem, qu'avez-vous fait, et vos collègues, et le Maire de Paris sous la précédente mandature pour le logement insalubre ? Vous vous étiez engagés à ce qu'il n'y ait plus de logements insalubres en 2008, il y a toujours des logements insalubres, j'en ai encore visité un cette semaine. On vous attend, nous, sur cette question du logement insalubre, qu'est-ce que vous faites ? Vous n'êtes pas au rendez-vous.

Enfin, je crois, Madame Lalem, que la politique du logement doit être ambitieuse et doit être globale. Nous attendons également que pour les logements sociaux qui vont arriver dans le 15^{ème}, qui vont permettre aux gens de se loger décemment, il y ait également les équipements qui accompagnent ces projets, des équipements dignes, aux dimensions normales pour les terrains de sport ; il faut que la propreté soit assurée dans les rues et dans les ensembles, que la sécurité soit assurée ... mais non ce n'est pas hors sujet, Madame ... quand vous habitez dans ces ensembles vous avez besoin aussi de cela. Si vous alliez aux conseils de quartiers comme on peut y aller, vous verriez que les habitants sont très sensibles à ces questions. C'est aussi le désenclavement par les moyens de transport. Bref, nous avons l'ambition d'avoir une politique du logement global qui soit cohérente, vous pouvez aligner les chiffres et nous nous souhaitons aligner les progrès pour nos concitoyens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette intervention qui remet un certain nombre de choses au point. Maintenant nous allons donner la parole à Madame Tachène, rapporteur, qui va conclure ce débat.

Anne Tachène : Je remercie mon collègue Jean-Baptiste Menguy pour ses interventions. En effet, nous avons déjà eu ce type de débat à de nombreuses reprises et le moins que l'on puisse dire c'est qu'avec la gauche nous ne sommes pas d'accord sur les objectifs. L'objectif du Maire de Paris c'est de faire du chiffre. Son chiffre, c'est 40000 logements sociaux, peu importe le nombre de mètres carrés, peu importe le type de logements, ce qui compte c'est bien d'avoir 40000 logements à afficher en 2012.

D'ailleurs on le voit bien ici puisqu'on nous demande de délibérer, avec la DLH 396 et la DLH 196, sur la transformation de chambres en logements. Ce n'est pas ainsi que nous pourrions loger toutes les familles qui viennent s'adresser à nous, des familles souvent en grande difficulté, des femmes divorcées avec des enfants, des familles recomposées ou bien s'occupant de personnes âgées ou dépendantes. Pour nous, le seul souci c'est d'avoir un logement pour les Parisiens.

Aussi nous réitérons notre souhait d'avoir une vision globale pour le logement, qui comprend à la fois du logement social et pré-social mais aussi du logement intermédiaire qui s'adresse aussi aux classes moyennes au moment notamment où la crise mondiale vient amplifier les difficultés dans le secteur du logement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. C'est vrai que réaliser du logement social, nous y sommes tous favorables, simplement nous souhaitons que le Maire de Paris puisse respecter ses engagements de réaliser un tiers de logements pour les classes moyennes. Je confirme, je ne sais plus qui l'a dit, que, contrairement à ce qui est dit dans les projets de délibérations, pour le moment mais j'espère que cela viendra, cela peut venir, je n'ai pas été consulté pour ce qui concerne la répartition entre différentes catégories de logements, pour les opérations immobilières que nous votons. Je souhaite évidemment que ce soit fait et je vais intervenir à votre demande auprès de la Mairie de Paris.

Merci. Nous allons donc voter ce projet de délibération. Les autres on les votera après ; pour celui-ci il y a eu débat. On va voter sur ce 352. Qui est pour ? Qui est contre ? Personne. Abstention ? Non plus.

≈ ≈ ≈

10. DLH 390 - Subvention avec « l'association SNL Paris » pour la réalisation de travaux dans des logements sociaux situés dans les 5^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements et signature d'une convention avec l'association fixant les conditions de versement de la subvention pour un montant de 59.000 euros.

Pour ce qui concerne le 15^{ème}, je précise qu'il s'agit du 9 rue des Bergers, du 114 rue de l'Abbé Groult. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Oui, avant de répondre et de participer au débat sur le logement social, peut-être signaler qu'à mon avis il y a une coquille dans le projet de délibération puisqu'il est question de loyers moyens, bon il s'agit de l'association SNL Paris qui gèrerait 79 copropriétés différentes avec des loyers moyens de 650 euros le m² et il nous est expliqué ensuite qu'il s'agit de logements destinés à des ménages ayant de faibles ressources, donc je pense qu'il y a une erreur sur le chiffre qui nous est indiqué. Peut-être faudrait-il le préciser pour que, dans la délibération qui sera présentée au Conseil de Paris, il y ait une rectification.

Monsieur le Maire : Oui, absolument. C'est effectivement une précision qu'il faudra faire, on le fait par l'intermédiaire de notre Conseil d'arrondissement

Philippe Mouricou : A mon avis, ce doit être 6,50 mais je m'avance. Même là c'est cher. Concernant le débat sur les classes sociales, j'ai l'impression qu'on part un peu dans des débats théoriques et on ne sait pas de quoi on parle. D'abord, une intervention peut-être un peu technique mais qui j'espère va rétablir un certain nombre de choses.

Sur les classes intermédiaires et sur les classes moyennes, je ne sais pas ce que c'est qu'une classe moyenne et peut-être pourriez-vous, Monsieur Menguy ou Madame Tachène, nous préciser un peu les choses ? Ce que je sais, c'est qu'il y a un plafond à partir duquel on peut attribuer des logements sociaux. Par exemple, vous nous parliez des familles : pour une famille avec un enfant, le plafond de base sur lequel on raisonne, c'est un plafond qui est autour de 46000 euros de ressources annuelles, c'est-à-dire que cela fait un peu plus de 3800 euros nets - je parle de net parce qu'il n'y a pas forcément que les salaires, c'est le revenu imposable - mais par contre pour des gens qui ont uniquement un salaire, c'est 3850 euros nets par mois.

A partir de là, on a différents outils qui correspondent aux sigles un peu barbares que l'on utilise : le PLU, le PLS, le PLUS, etc. Il s'agit de termes qui permettent de désigner, je le dis non seulement pour nous mais aussi pour les gens qui vont lire le compte-rendu et qui ne savent peut-être pas lire derrière les termes que l'on utilise. Il s'agit des termes qui désignent les prêts qui permettent de financer ces projets de logements sociaux et effectivement on en a plusieurs qui ont des publics différents.

Vous parliez du PLS, cela touche une catégorie de population qui est située au-dessus du plafond que j'évoquais. Donc est-ce cela que vous appelez les classes moyennes ? Peut-être, mais cela veut dire que pour vous ce plafond de ressources, je le rappelle : 3845 euros, à titre d'exemple cela correspond à 70 % des Parisiens, qui sont dans ce type de plafond, donc qui sont en dessous.

Donc les classes moyennes, moi j'ai du mal, j'ai un problème de définition, j'aimerais qu'on m'éclaircisse. Vous parliez du PLS, effectivement, cela concerne des gens qui gagnent maximum 130 % du plafond que j'évoquais.

Concernant le PLUS, c'est un peu une convention patchwork, c'est-à-dire qu'on y retrouve des gens qui ont des faibles revenus, qui gagnent 60 % du plafond que j'évoquais, des gens qui ont des revenus qui sont dans le plafond, sur 100 logements PLUS, cela concerne 60 logements qui sont destinés à des gens qui sont dans le plafond et 10 sur 100 logements PLUS s'adressent à des gens qui gagnent plus que le plafond, c'est-à-dire qui peuvent gagner jusqu'à 10 % de plus.

Concernant le PLAI je n'y reviens pas, ce sont des gens qui ont de faibles revenus puisque leurs ressources sont de 60 % maximum le plafond que j'évoquais. Evidemment le prix des loyers au mètre carré dépend de la population à laquelle on s'adresse : c'est moins cher pour du PLAI, un peu plus cher pour du PLUS, plus cher pour du PLS, etc. A titre d'exemple, pour du PLAI on est aujourd'hui -j'ai des chiffres de 2007 sous les yeux- à 5 € 42 du m² par mois, pour du PLUS : 6 € 09 du m² par mois et pour le PLS : 9 € 14 du m² par mois. Alors la taille des appartements n'est pas forcément la même. Le type de convention influe aussi sur le type de financement, c'est-à-dire que l'Etat ne participe pas à la même hauteur en fonction des logements auxquels on s'adresse. C'est vrai que la difficulté c'est que l'Etat participe en pourcentage, mais encore une fois c'est la loi qui fixe cela.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou, vous êtes à 5 minutes là. Il faudrait conclure.

Philippe Mouricou : Je pense que c'est du temps gagné et pas du temps perdu ...

Monsieur le Maire : Oui mais c'est l'application du règlement.

Philippe Mouricou : Bon je conclus. Donc l'Etat contribue plus au PLAI qu'au PLS donc on a plus d'efforts à faire sur les logements intermédiaires.

Concernant le PLI, c'est intéressant le PLI mais pour compléter ce que disait Monsieur Menguy, j'ai un souci avec le PLI c'est que le compte des logements sociaux que l'on met dans la PLI n'est pas intégré dans le calcul de la loi SRU. Là on a un problème.

Monsieur le Maire : Vous êtes donc pour intégrer le PLI dans le comptage de la SRU ...

Philippe Mouricou : Non, non.

Monsieur le Maire : ... je posais juste la question. Merci de cet exposé, assez technique mais explicite. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Je voulais, Monsieur le Maire, compléter utilement le propos de Monsieur Mouricou parce qu'il a raison, c'est tellement complexe le logement social. Vous avez fort justement insisté sur les types de financement, il faut peut-être rajouter un chiffre. Pour comprendre pourquoi nous demandons spécifiquement que le Maire de Paris réalise ces promesses, je vous rappelle qu'il a évoqué un tiers de logements financés ou construits mais nous, nous préférons construits, qui serait destiné au PLS.

Il faut rajouter un chiffre, Monsieur Mouricou, qui démontre bien qu'aujourd'hui il y a une sorte de fracture qui est en train de se créer pour ceux qui doivent obtenir ces logements sociaux, c'est que 80 % des logements qui sont attribués à Paris, 80 % le sont à des familles, en tout cas à des personnes, à des locataires qui sont 40 % en deçà des plafonds que vous avez évoqués, je dis bien 40 %. C'est-à-dire que, quels que soient les plafonds aujourd'hui édictés par la réglementation -celle que vous avez rappelée- les familles qui accèdent à ces logements sociaux -80% d'entre elles- le font avec des revenus inférieurs de 40 % au plafond. Je ne dis pas qu'il faut faire en sorte que toutes les personnes qui sont accueillies dans ces logements le soient au niveau des plafonds, mais là il y a une règle édictée par la Ville de Paris qui est que 80 % de ces gens sont en deçà de 40 % du plafond.

On tire vers le bas, Monsieur le Maire, les revenus de ces locataires, on appauvrit le tissu, en particulier de service de proximité, on fait appel de plus en plus aux services publics liés à ce type de logements et on est en train de créer une réelle fracture entre les Parisiens très aisés, qui n'ont pas besoin finalement d'une quelconque aide, et les Parisiens qui sont dans une situation de grande précarité qui peuvent avoir accès à ces logements et on a au milieu, malheureusement, pas de classe moyenne qui accède à ces logements. C'est simplement ce que nous voulons faire remarquer. Il ne s'agit pas de dire qu'on est contre le logement social ou très social, mais nous sommes pour une répartition beaucoup plus homogène, beaucoup moins hétérogène, de l'attribution de ces logements et ce ne sont pas les plafonds qui règlent le problème mais bien le mode d'attribution de ces logements qui est en cause. Tant que nous n'aurons pas réglé ce problème là qui tient en particulier au travail des commissions d'attribution, nous serons en grande difficulté, j'allais dire, sur une attribution régulière et normale de ce type de logement.

Monsieur le Maire : C'est un problème que nous avons évidemment en commissions d'attribution, telles qu'elles se réunissent et telles que nous les avons installées dans la Mairie du 15^{ème} et c'est vrai que notre crainte c'est que, comme on l'a dit d'ailleurs, même si c'est une formule, Paris risque de se transformer en une ville où ne pourraient plus résider que les plus aisés, avec une réduction de la classe centrale, intermédiaire qui ne trouverait pas à se loger ni dans le privé, ni dans le public. Monsieur Mouricou pour une explication de vote de deux minutes.

Philippe Mouricou : Oui j'entends bien, Monsieur Lamour, les observations que vous faites, mais simplement il faut partir aussi d'un constat de vérité qui est la situation actuelle : c'est-à-dire qu'aujourd'hui il y a plus de 100 000 personnes qui sont en attente de logements sociaux. Qu'est-ce qu'on fait avec cette situation-là et vous nous parliez de politique du chiffre ; moi j'assume, non pas la politique du chiffre parce que ce n'est pas que de l'affichage, mais j'affirme cette ambition qu'on a de financer 40000 logements sociaux sous cette mandature. On en a financé 30000 la dernière fois, on va continuer parce que, précisément, il y a 100000 personnes qui sont en attente, et souvent depuis très longtemps, de logements sociaux parce que pendant beaucoup d'années on n'a pas construit de logements sociaux à Paris ... je n'accuse personne ...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que vous n'accusez personne, c'est que c'est faux.

Philippe Mouricou : ... et puis aussi les besoins ont évolué. Concernant les interrogations de Monsieur Menguy à propos de la part de logements PLS, j'ai répondu sur le PLI, il me semble que quand même il faut raisonner de façon globale évidemment, vous nous disiez on a beaucoup de délibérations, certes, mais il faut voir que les délibérations que l'on a, elles correspondent à des projets qui ont été mis en chantier souvent depuis très longtemps.

Donc on ne peut pas juger les délibérations qui nous sont présentées comme représentatives de la mandature puisque vous savez que pour monter un projet de logements sociaux, cela met très longtemps et je pense qu'on pourra se faire une idée, ne vous inquiétez pas sur ce point, on a cette volonté partagée de ne pas bouter les classes moyennes en dehors de Paris, même si j'ai toujours cette question de définition de la classe moyenne qui me turlupine, je pense qu'à la fin de la mandature vous serez entièrement satisfaits puisqu'on a dit : un tiers des nouveaux logements qui seront financés, puisque entre le financement et la construction il y a souvent un certain laps de temps, ils seront destinés aux classes moyennes.

Monsieur le Maire : Merci. En tout cas ce n'est pas le cas dans les projets de délibération que l'on nous présente puisque là nous n'avons pas de PLS. Bien, maintenant que ce débat est terminé, je vais mettre au vote ce projet puisqu'il y a eu débat. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Unanimité.

≈ ≈ ≈

Passons maintenant au projet de délibération DLH 396.

11.DLH 396 - Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 6 logements PLUS, répartis sur deux arrondissements : 15^{ème} et 17^{ème}, par la transformation de chambres en logements.

Il s'agit du 42 boulevard Lefebvre notamment. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Mouricou, je vous en prie.

Philippe Mouricou : Monsieur Destrem, ne montez pas sur vos grands chevaux, je vais être très court. Simplement pour faire remarquer que dans l'ordre du jour il me semble qu'il y a une erreur puisqu'on parle de logements sociaux dans le 15^{ème} et dans le 7^{ème} arrondissements. Or il s'agit de logements, comme vous l'avez précisé, Monsieur le Maire, à la lecture de la délibération, qui sont situés dans le 15^{ème} et le 17^{ème}.

Monsieur le Maire : Nous allons à nouveau faire cette observation au secrétariat général du Conseil de Paris.

On votera cette délibération avec les autres puisqu'il n'y a pas vraiment d'intervention sur cette affaire.

≈ ≈ ≈

12.DLH 201 - Adoption d'un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations -Article L. 631-7 du Code de la Construction et de l'Habitat-

Pas d'interventions ?

≈ ≈ ≈

13. DLH 361 - Transfert à la SGIM des conventions immobilières conclues ente la Ville de Paris et la SEMPARISEINE. Résiliation anticipée des conventions immobilières dont la SGIM est titulaire. Transformation en logements sociaux PLUS d'une partie des immeubles concernés sur les 623 logements.

Je vous propose, mes chers collègues, d'y accoler le vœu qui concerne cette délibération, ce qui nous permettra de débattre de cette question, pour ceux qui souhaiteraient prendre la parole.

26. Vœu au Maire de Paris relatif à la délibération DLH 361 DF 94 portant sur le transfert de la SEMPARISEINE à la SGIM de son activité de réalisation et de gestion d'immeubles à usage principal d'habitation.

Je passe la parole à Madame Claire de Clermont-Tonnerre pour exposer de façon synthétique son vœu sur cette affaire.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement rappeler que la SEMEA 15 était jusqu'en 2007 solidement ancrée dans le 15^{ème} arrondissement, que depuis sa fusion - absorption avec la SEMPARICENTRE nous avons assisté à une spirale de déménagements successifs de la SEM nouvellement créée du 15^{ème} vers le 16^{ème} puis vers le 1^{er} arrondissement. Là, à travers le projet de délibération qui nous est soumis, c'est-à-dire le transfert de la gestion et de la construction des logements à la SGIM, cette activité s'éloigne un peu plus de notre arrondissement puisque elle sera localisée dans le 10^{ème}. Pour avoir assisté à un récent conseil d'administration, j'ai vu que les maires d'arrondissement de toutes couleurs politiques s'étaient émus de cet éloignement de la gestion locative et que certains d'entre eux au centre de Paris avaient eu gain de cause puisqu'une antenne de gestion sera créée, vraisemblablement dans le 3^{ème} si j'en crois les propos réjouis de notre collègue Pierre Aidenbaum.

En ce qui nous concerne et après avoir subi tous ces déménagements, nous souhaitons que les habitants du 15^{ème}, les locataires des immeubles qui vont être gérés par la SGIM puissent aussi bénéficier d'une gestion de proximité et non pas d'une gestion à distance. Nous demandons la création d'une antenne implantée dans le 15^{ème} arrondissement en renouvelant encore une fois nos regrets que la SEMPARISEINE ait quitté le 15^{ème} arrondissement et que de ce fait nos concitoyens, qu'il s'agisse de la gestion de l'ouvrage dalle ou de beaucoup d'autres projets d'aménagement, se trouvent à distance du centre de cette société d'économie mixte.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Comme vous avez pu le lire en parcourant cette délibération, vous avez vu, mes chers collègues, que la Ville, qui est actionnaire majoritaire de la SEMPARISEINE mais aussi de la SGIM, a souhaité un projet qui vise à recentrer, à conforter les activités de chacune de ces deux sociétés sur leurs vocations respectives ; à savoir l'aménagement, la construction et la gestion des ouvrages pour la SEMPARISEINE et la gestion et la construction de logements pour la SGIM. Le patrimoine de logements qui va être transféré est un patrimoine relativement peu important pour une SEM, c'est 1900 logements ainsi que quelques opérations en cours. Les études qui ont été menées montrent que le projet devrait permettre le renforcement souhaité des deux sociétés dans leur métier respectif : la SGIM gère aujourd'hui 10000 logements, ce qui est un chiffre qui n'est pas démesuré, elle est considérée comme une SEM de taille moyenne et le but recherché est de permettre maintenant à la SEMPARISEINE de concentrer son énergie et ses moyens sur les grands projets urbains en vue de réussir les opérations en cours.

Donc s'il fallait rassurer quelqu'un, la SEMPARISEINE poursuivra l'opération d'aménagement de la dalle Beaugrenelle naturellement mais aussi sera en capacité de prendre en charge de nouveaux projets en mobilisant des compétences renforcées en aménagement, construction et gestion d'ouvrages complexes. La SGIM de son côté devra pouvoir s'appuyer sur un parc locatif plus important pour concilier un haut niveau de qualité de service auprès des locataires et une réelle capacité d'autofinancement.

Ce qu'il faut dire c'est que le transfert de l'activité de construction et de gestion du parc locatif de la SEMPARISEINE à la SGIM est donc envisagé par la cession des conventions que cette SEM a signées avec la Ville de Paris. Elle va recevoir une indemnité non négligeable de 9 millions d'euros en contrepartie qui correspond à la valeur de ces conventions et cette nouvelle organisation, si le Conseil de Paris en décide ainsi, verra le jour à partir de janvier. Il y avait nécessité de le faire, même si on peut effectivement marquer une certaine surprise sur ces opérations successives sur trois ans, parce qu'il se posait le problème de la taille critique de la SEMPARISEINE qui ne gère que 2000 logements, ce qui est peu ; il ne fallait pas faire courir de risques à ces entreprises.

Concernant le vœu, une explication de vote, peut-être Madame de Clermont-Tonnerre, pour dire que naturellement nous partageons votre préoccupation que les locataires du 15^{ème} arrondissement, qu'il s'agisse de la SEMPARISEINE aujourd'hui, ou ceux de la SGIM aujourd'hui aussi, puissent bénéficier d'une gestion de proximité. Comment va-t-on faire ? Je crois qu'il faut attendre que la nouvelle structure voie le jour à partir de janvier ; il y a des procédures, il y aura une réunion d'un conseil d'administration. Tout ceci aura aussi des conséquences sur le travail des salariés, il faudra consulter le comité d'entreprise, on ne peut pas ouvrir comme cela une antenne et la délocaliser où bon nous souhaiterions. Ce qu'il faudrait peut-être, c'est une équipe spécialement dédiée au 15^{ème} arrondissement et qui connaisse bien le terrain et naturellement, si nous parvenons au moins à cette solution, je crois que chacun y trouverait son compte. Donc nous nous abstiendrons sur votre vœu.

Monsieur le Maire : J'incite à voter ce vœu bien sûr parce que c'est une garantie. Nous ne faisons pas de procès d'intention sur la façon dont la SGIM aura de gérer l'ensemble de ses logements, quels que soient les arrondissements dans lesquels ils sont construits, mais nous aurons là une garantie par rapport à la gestion de proximité que vous évoquiez et que nous souhaitons tous qu'elle soit menée pour gérer ces logements. Ce que je regrette un peu, c'est que l'on constate, décision après décision, mesure après mesure, un éloignement. Nous avons au départ, vous vous en souvenez mes chers collègues, une Société d'Economie Mixte d'Aménagement du 15^{ème} qui faisait des opérations d'aménagement, des ZAC, qui construisait et qui ensuite gérait ces logements, tout cela au profit du 15^{ème} et des habitants du 15^{ème} avec un tropisme 15^{ème} qui était tout à fait utile car nous sommes tous soucieux d'une gestion de proximité.

On se rend compte que la SEMEA 15 a été dissoute dans un ensemble qui est surtout chargé, on le sait très bien, de réaliser le Forum des Halles et qu'ensuite elle a déménagé du 15^{ème} et que maintenant on lui retire même la gestion et la construction des appartements et des immeubles. Tout cela, je le dis quand même au passage, Monsieur Alayrac, parce que c'est vraiment un vrai souci, sans aucune concertation du Maire du 15^{ème} pas plus que de notre Conseil sauf lorsque nous avons un projet de délibération. Il n'y a vraiment aucune concertation sur aucune des étapes que j'ai évoquées tout à l'heure, ce que je peux regretter parce que, jusqu'à présent, il ne me semble pas avoir bloqué les institutions municipales dans les décisions sur lesquelles j'ai été amené à me prononcer.

Nous aurions pu, sans doute, peut-être nous aussi, si l'on considérait les maires d'arrondissement et les élus locaux comme des interlocuteurs et peut-être même des partenaires, on peut rêver, avoir des propositions, des suggestions, des idées à soumettre. Cela n'a pas été possible puisque c'est la seule fois où nous serons amenés à nous prononcer sur ce sujet. Voilà ce que je regrette.

Maintenant il y a un certain nombre d'orateurs. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. D'abord, je conçois tout à fait que pour l'élu du 15^{ème} que vous êtes, voir disparaître la SEMPARISEINE ce soit un petit pincement au cœur quelque part mais

Monsieur le Maire : N'exagérons rien, le cœur n'a rien à faire là-dedans, je vous rassure.

Philippe Mouricou : Mais n'y voyez pas du tout une logique d'éloignement du 15^{ème}, simplement une logique de réorganisation et d'efficacité managériale. On avait une société d'économie mixte : la SEMPARISEINE qui faisait à la fois la construction et la gestion de ses logements. Nous considérons et je pense que c'est une logique de compétence, que ce sont deux métiers différents. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité rapprocher la SEMPARICENTRE et la SEMPARISEINE au sein de cette SEMPARISEINE qui va être en charge d'un certain nombre de projets de réaménagement.

Concernant la SGIM, c'est une société qui va être en charge de la gestion locative et je crois que là on a effectivement deux métiers différents. C'est la raison pour laquelle il faut séparer les choses. Encore une fois, l'idée c'est de gagner en efficacité et les habitants du 15^{ème} vont de toute façon en bénéficier même si la transition est compliquée, j'y souscris totalement.

Monsieur le Maire : S'il y a des métiers différents, je pense que Paris Habitat va se scinder en plusieurs entités puisqu'ils gèrent plus de 100000 logements qu'ils ont construits, qu'ils aménagent.

Philippe Mouricou : On verra bien.

Monsieur le Maire : Merci de cette ouverture, encore que ! Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Oui Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur Mouricou. C'est bien les vœux pieux, les projets, les fusions, etc. Tout cela est parfait mais sur le terrain je constate la distance qui sépare les bailleurs des sociétés HLM, des locataires. Les locataires sont ainsi de plus en plus isolés ou se sentent de plus en plus isolés et confrontés aujourd'hui à des situations de plus en plus difficiles. Qu'en sera-t-il demain ? La centralisation a atteint à Paris un point critique en ce qui concerne la gestion des sociétés HLM. On donne d'un côté la parole aux habitants, on fait énormément de réunions de concertation mais on leur enlève les interlocuteurs sur le terrain. Moi ce que je retransmets c'est le ressenti des habitants, il y a une espèce de schizophrénie qui se crée et qui à mon avis est préjudiciable à la paix sociale.

Monsieur le Maire : Bien. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame de Clermont-Tonnerre qui est en plus rapporteur du projet de délibération.

Claire de Clermont-Tonnerre : Je voudrais répondre sur l'efficacité managériale, certes, mais l'efficacité managériale commence déjà par des réductions des frais de siège. Or là on a assisté à une succession de locaux successifs.

Aujourd'hui après avoir déménagé trois fois, la SEM a des locaux qui sont trop grands donc je ne suis pas sûre que l'efficacité se retrouve dans la démarche qui a été choisie avec ces fusions, ces transferts de parcs de logements, etc... Ensuite s'agissant du vœu, Monsieur Alayrac, vous me dites il faut faire confiance aux autorités, cela c'est vrai mais seulement expliquez-moi pourquoi Monsieur Aidenbaum a eu gain de cause avec la création d'une antenne localisée dans le centre de Paris et que nous devons nous contenter d'attendre.

La dernière chose, je regrette que la SEMPARISEINE n'ait plus de logements à attribuer, moi je m'étais battue pendant deux ans pour essayer d'intégrer la commission d'attribution des logements de la SEMPARISEINE. C'était une succession de vœux pieux parce que à chaque fois c'était une fin de non recevoir, il y avait toujours un prétexte pour que je ne puisse pas rentrer dans la commission d'attribution et puis, finalement, chose curieuse, au mois de septembre ou d'octobre on m'a dit : « si, si maintenant vous pouvez rentrer dans la commission d'attribution des logements ». Je me suis dit « tiens, bizarre ce revirement, c'est peut-être parce que le 15^{ème} montre l'exemple à travers l'ouverture, peut-être que cela fait école ». Finalement j'ai bien compris la raison puisque aujourd'hui il n'y a plus de logements à attribuer, donc il n'y a plus de commission d'attribution des logements dans la SEMPARISEINE.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac, une explication de vote ?

Gilles Alayrac : Nous sommes sur un plan d'égalité, chère collègue, nous faisons partie tous les deux de la commission d'attribution, vous êtes convoquée en même temps que moi, selon les mêmes formalités que moi, c'est nouveau mais moi j'y suis depuis cette année à peine. Plus sérieusement, vous évoquez le coût successif des déménagements, vous n'avez sans doute pas tort. J'essaie d'avoir une approche objective de ce dossier et vous avez entendu mes propos au Conseil d'administration de cette société. Mais enfin, si je vais au bout de cette logique, ouvrir une antenne dans le 15^{ème} arrondissement pour gérer moins de 2000 logements, je ne sais pas sur le plan financier si c'est quelque chose de très réaliste. Aujourd'hui la SEMPARISEINE ne le fait pas et on sait que les coûts de fonctionnement supplémentaires ne seraient pas récupérables sur les charges locatives, ils seraient donc à assumer sur le budget général de la SGIM. Voilà, ce sont des éléments que le Conseil d'administration devra prendre en compte.

Monsieur le Maire : Espérons que ce qui est valable pour le 3^{ème} pourra l'être pour le 15^{ème} mais peut-être que c'est un vœu pieux.

Gilles Alayrac : Ce n'est pas le volume de logements, je ne le connais pas dans le centre de Paris mais le volume de logements de la SEMPARISEINE dans les arrondissements centraux de Paris est sans commune mesure avec celui que nous avons dans le 15^{ème} arrondissement mais on pourra sans doute avoir des précisions.

Monsieur le Maire : Bien, nous allons donc voter d'abord le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Pour le vœu maintenant. Nous allons soumettre au vote le vœu de Madame de Clermont-Tonnerre. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Il est adopté.

≈ ≈ ≈

14.DU 102 - Approbation des éléments financiers des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2007.

Monsieur le Maire : Concerne en réalité les opérations Boucicaut et Lourmel.

≈ ≈ ≈

15.DDEE 203 - Subvention à l'association des commerçants Félix Faure - Convention pour des animations de quartier dans le cadre des fêtes de fin d'année pour un montant de 1.400 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

16.DPE 91 - Approbation des modalités de passation, sur appel d'offres ouvert, d'un marché de travaux pour la réhabilitation du collecteur Convention.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

17.DFPE 349 - Signature de conventions de fonctionnement avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

18.DFPE 381 - Signature d'un avenant n°1 au marché de prestations de service passé avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour l'exploitation d'une crèche collective située 14-18 rue Viala.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

19.DFPE 393 - Indemnisation amiable d'AXA, assureur de l'immeuble 16/18, avenue Lowendal à Paris 15^{me}, représenté par le Cabinet ICADE suite à des infiltrations en provenance de la crèche sise 18bis avenue Lowendal pour un montant de 8.736,69 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

20.Mairie du 15^{me}.211 - Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29-33 rue Emeriau et autorisation à Monsieur le Maire du 15^{me} arrondissement de demander au Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public, en application de l'article 30 du code des marchés publics, pour la gestion de cet équipement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

21.DAC 503 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Musée du Montparnasse » pour l'attribution du solde d'une subvention d'un montant de 82.500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

22.DAC 511 - Signature d'un contrat de transaction avec la société Orange Business Services online multimedia - CVF SA, permettant l'indemnisation du préjudice subi du fait du non paiement d'une facture de 8.291,66 euros correspondant au coût d'exploitation de la cabine téléphonique de Sophie Calle, installée sur le parcours artistique du tramway des maréchaux Sud.

Madame Macé de Lépinay.

Hélène Macé de Lépinay : Oui Merci Monsieur le Maire. Mes collègues disent : vidéo-gag. Je ne sais si c'est un vidéo-gag mais cette sculpture cabine téléphonique a été implantée dans le cadre du parcours artistique du tramway. Vous vous rappelez dans quelles conditions ce soi-disant parcours artistique a été décidé. Evidemment les élus du 15^{ème} n'ont jamais été consultés sur l'implantation des deux seules œuvres qui figurent dans le 15^{ème} alors qu'on nous en avait promis plus. Maintenant, Christophe Girard, récemment, en neuvième commission, a reconnu que le parcours artistique du tramway était quand même un ratage, il l'a pratiquement dit et il nous a annoncé que la cabine téléphonique allait déménager. Nous ne sommes pas non plus consultés sur l'emplacement éventuel de cette cabine téléphonique.

Enfin, Monsieur le Maire, c'est un feuilleton qui n'est pas tellement drôle et qui coûte quand même assez cher à la Ville de Paris. Je voulais savoir si Ghislène Fonlladosa avait des éléments plus précis à nous fournir parce que je trouve que cette délibération est assez lamentable. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Non, alors Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Madame Macé de Lépinay. Dans la démarche de la Ville de Paris, effectivement on relève la non association des élus du 15^{ème} aux lieux d'installation de ces œuvres. Pour ce qui concerne celle de Dan Graham, nous étions entièrement d'accord pour qu'elle soit Porte de Versailles.

Quant à celle de Sophie Calle en plein milieu du Pont du Garigliano, qui est un immense pont totalement désertique, il n'y a ni habitant, ni touriste, ni usager qui passe à pied sur ce pont. C'était tout de même assez hasardeux de l'installer ici puisque je vous rappelle, mes chers collègues, que Sophie Calle, l'artiste, possède le numéro de cette cabine téléphonique, elle est la seule à le posséder, qu'elle doit appeler contractuellement, c'est en tout cas ce à quoi elle s'est engagée, cinq fois par semaine, cette cabine téléphonique pour converser avec celui ou celle qui voudrait bien décrocher.

Si vous avez eu le temps de regarder cette délibération, vous aurez vu que la Ville de Paris a fait appel à une société de télécommunications CVF qui est une filiale de France Télécom.

La prestation demandée par la Ville à CVF comporte, comme le dit Madame Macé de Lépinay, des coûts tout à fait exorbitants ; c'est-à-dire que, rien que pour l'abonnement pour onze mois, cette prestation est de 600 euros par mois, ce qui fait pour onze mois et demi 6500 euros d'abonnement. Le coût des communications que Madame Sophie Calle a passées en direction du Pont du Garigliano s'élève à 32 euros 83 pour onze mois et demi. Alors je pense que le dispositif prévu par la Ville de Paris est totalement inadapté à ce genre de prestation. Un abonnement de 600 euros par mois, sur onze mois, j'ai fait un petit calcul jusqu'à la fin du contrat de Madame Sophie Calle, c'est-à-dire au 31 décembre 2009, la Ville de Paris aura encore à payer à la société 10900 euros pour les coûts de communication qui sont de 32 euros sur onze mois.

En tout cas Madame Sophie Calle s'était engagée à passer, comme je l'ai dit, cinq communications par semaine, ce qui fait sur trois ans 780 appels, je pense qu'elle n'a vraisemblablement vu aboutir que deux, trois ou quatre appels depuis que cela est installé puisqu'on a des coûts de communication, comme je l'ai dit de 32 euros.

Donc mes chers collègues, je pense qu'effectivement, comme le disait Madame Macé de Lépinay, tout cela est tout à fait regrettable parce que cela marque un dysfonctionnement de la Ville de Paris puisque, en plus de ce contrat qui me semble mal ficelé ou inadapté techniquement, la Ville de Paris avait totalement « oublié », de payer l'association CVF, d'où l'objet de ce document que nous avons aujourd'hui en délibération et en plus je vois qu'elle a vraiment mégoté parce qu'elle a négocié avec cette société le fait de ne même pas lui payer son indemnité de retard.

Voilà mes chers collègues, nous avons déjà eu un avenant, venant de la Ville de Paris, nous demandant d'augmenter en juillet 2007 de 7000 euros, je crois, la subvention parce que Madame Sophie Calle trouvait qu'elle n'était pas assez payée. Madame Sophie Calle a demandé aussi à la Ville de pouvoir avoir ses communications enregistrées pour faire une œuvre personnelle ultérieure, donc tout cela avait nécessité un second avenant. Aujourd'hui on a ce troisième avenant qui montre un grave dysfonctionnement dans les relations de la Ville avec ce prestataire, j'attends le quatrième avenant qui nous fera payer le reste des coûts, dont j'ai dit tout à l'heure au moins 10900 euros pour les coûts d'abonnement à ce service d'enregistrement et de transfert.

Donc tout cela est bien regrettable d'autant plus que l'œuvre sera vraisemblablement déménagée, au plus tard le 30 décembre 2009 et que si la Ville et Sophie Calle et Franck Gehry ne trouvent pas d'accord pour continuer à l'exploiter dans les conditions prévues, la Ville s'est engagée à maintenir l'œuvre, à la stocker et à l'entretenir en l'état. Donc cela fera encore des coûts supplémentaires au titre du budget de la Ville de Paris.

Je ne juge pas sur le point de vue artistique, je juge sur le point de vue de la gestion de projet. Je trouve que cette affaire est lamentable et qu'elle a été reconnue comme lamentable. J'ai moi-même eu la Directrice adjointe aux Affaires Culturelles la semaine dernière, qui a reconnu, comme l'avait fait Monsieur Christophe Girard, comme l'a rappelé Madame Macé de Lépinay tout à l'heure, que cette installation des œuvres sur le tramway avait été une véritable catastrophe.

J'ai vu récemment qu'on s'appêtait à refaire une deuxième opération avec la continuation du tramway, j'espère que cette fois on réussira un peu mieux les opérations parce que là vraiment ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : Merci.

Ghislène Fonlladosa : Par contre, je vous engage, mes chers collègues, à voter cette délibération puisque la société a réalisé, à la demande de la Ville de Paris, son travail et que ce serait injuste qu'elle ne soit pas rémunérée puisqu'elle n'a commis aucune faute dans le travail qu'on lui a demandé.

Monsieur le Maire : Oui, le fait de commettre des fautes, parce que là il y a quand même une accumulation de choses incroyables d'ailleurs, ne doit pas amener à faire payer tout cela à la société qui est en difficulté.

Il était particulièrement opportun de prévoir l'exposition d'œuvres d'art pérennes sur le parcours du tramway mais c'est vrai que dans le 15^{ème} nous n'avons pas été particulièrement gâtés et en plus on voit ce que cela donne sur le plan financier.

Donc j'espère que Monsieur Girard reverra tout cela, d'ailleurs je dois le rencontrer dans quelques jours, pas forcément pour cela mais pour évoquer avec lui les menaces de fermeture qui planent sur la bibliothèque Vaugirard, ce qui est une inquiétude pour nous, également sur le théâtre Silvia Monfort, vous savez que Monsieur Santon fait l'objet d'une procédure de licenciement, mais j'évoquerai aussi l'affaire de la cabine téléphonique, je dirais même, hélas, cabine téléphonique urinoir parce qu'elle sert beaucoup à cela aussi.

Donc je vous invite à voter ce projet de délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?
Adopté.

≈ ≈ ≈

23.DAC 586 - Subvention à l'association Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs » FORANIM pour un montant de 2.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervenant.

≈ ≈ ≈

Donc qui est pour l'ensemble des projets de délibération qui n'ont pas été soumis au vote ? Qui est contre ? Abstention ? Merci. Adopté.

≈ ≈ ≈

Nous allons maintenant aborder notre deuxième partie de ce conseil concernant les vœux.

| |
|-------------|
| VŒUX |
|-------------|

24. Vœu au Maire de Paris relatif au réaménagement de la place du marché Cervantès et de ses abords.

La parole est à Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. En l'absence de Gérard Gayet je vais présenter effectivement ce vœu. A l'occasion d'un débat au Conseil de Paris concernant une délibération sur les marchés parisiens j'ai eu l'occasion de rappeler et d'évoquer les dégradations reconnues par tous du marché Cervantès, de sa galerie et de ses abords.

C'est un sujet qui a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans notre assemblée. Je voulais donc souligner les problèmes dont souffrent les commerçants, c'est-à-dire le manque d'éclairage, les problèmes de voirie, l'absence d'un chalet d'aisance, enfin des conditions de travail qui sont très dégradées pour les commerçants. La voirie également subit des dommages avec des canalisations qui sont fuyardes.

Donc sur tous ces aspects nous avons une réponse assez positive de l'Adjointe au Maire de Paris chargée des commerçants, Madame Cohen-Solal, qui a manifesté son soutien à nos doléances en disant que tous les points qui étaient évoqués concernaient surtout des problèmes de voirie et qu'elle se battrait au côté du Maire du 15^{ème}, au côté de l'Adjoint chargé de la voirie, pour obtenir les crédits nécessaires à la réfection de la place, de ses abords et de la voirie.

Donc j'ai saisi l'occasion pour présenter avec mes collègues ce vœu pour que les promesses de Madame Cohen-Solal ne soient pas lettre morte. Je profite également, Monsieur le Maire, de la présentation de ce vœu qui consiste à demander un budget pour la réfection totale de la place, de ses abords, de la galerie mais aussi, la demande la plus importante de ce vœu, la suppression de la passerelle qui surplombe la rue Bague, qui est connue de tous. Madame Louisa Ferhat a accompli avec Monsieur Franck Lefevre un travail extraordinaire dans ce quartier, elle a rencontré l'OPAC à plusieurs reprises, la voirie, pour essayer de comprendre les raisons pour lesquelles ce secteur est un peu laissé à l'abandon par les services de l'OPAC et de la voirie et notamment pour ce qui concerne l'accès à la dalle, aux rampes qui sont très dangereuses. La voirie du 15^{ème} a installé une barrière par exemple rue de la Procession ; un enfant peut y passer et peut tomber et des accidents peuvent survenir.

Monsieur le Maire : Il faut terminer.

Géraldine Poirault-Gauvin : Donc, Monsieur le Maire, nous demandons au Maire de Paris que ce projet obtienne un budget et que soit envisagée la suppression de la passerelle qui surplombe la rue Bague. Je vous remercie surtout de votre attention.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Dans le vœu que vous nous soumettez aujourd'hui vous abordez beaucoup de choses. C'est un vœu très vaste, très ambitieux aussi. La question que je voudrais vous poser est d'abord de savoir si cette opération très vaste a été présentée par vous-même comme un investissement localisé au titre de 2009, avez-vous demandé effectivement qu'elle soit retenue comme tel ? Ce que l'on constate, Conseil après Conseil, c'est que finalement tout est prioritaire ; vous nous présentez des projets auxquels vous tenez beaucoup, nous n'en doutons pas, mais malgré tout, dans les priorités il va bien falloir instituer un ordre et j'aimerais bien avoir aussi cette assurance parce que le réaménagement de la place Saint-Charles aussi était une priorité. Voyez, à un moment donné il faudra sans doute sélectionner ces priorités et peut-être les échelonner dans le temps, c'est aussi une question de responsabilités. Je crois qu'on ne peut pas faire croire aux habitants que l'on peut tout faire d'un coup d'un seul. Nous avons terminé le réaménagement de la place Charles Michel, cela a été une grosse opération : Pour la place Saint-Charles, j'ai bon espoir que cela se fasse en 2009. Là on est sur un autre sujet. On avait voté d'ailleurs le vœu que vous nous aviez proposé au mois de juin dernier sur le réaménagement du marché Cervantès et ses abords. C'était au mois de juin. Ce n'est pas très ancien, ne marquons pas une certaine impatience.

Sur le mauvais état de la voirie de la place du marché et le mauvais état des réseaux d'évacuation des eaux je dirais qu'il s'agit là de petits équipements, donc de questions localisées et que quelque part c'est à la Mairie du 15^{ème} qu'il s'agit de saisir la Voirie. Concernant la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, c'est vrai que les rampes ne sont pas conformes et qu'il y a une forte déclivité, vous avez raison de le dire et je crois qu'il faudra vraiment qu'on se décide à faire des travaux, cela me semble tout à fait important. Sur la propreté, on m'indique qu'il a été demandé à la société Dadoun, titulaire de la délégation de service public de ce marché, de procéder à un nettoyage complet des réseaux d'évacuation pour venir à bout des moisissures. Sur la passerelle, je ne m'engagerais pas, je n'ai pas tous les éléments pour vous répondre, il semblerait que ce ne soit pas un ouvrage géré par la Direction de la Voirie, elle ne dépend pas du domaine public viaire, elle est aujourd'hui gérée par l'OPAC. Je crois qu'il faut qu'on creuse cette question.

Enfin, dernière chose qui n'est pas la moins importante, sur votre demande concernant le déplacement définitif du marché dans une rue adjacente, ce que l'on peut dire c'est que les services de la Ville ont reconnu que ce marché pourrait être déplacé mais il s'agit là d'un projet coûteux pour un petit marché qui ne rassemble que quinze commerçants deux jours par semaine ; d'autant que sous cette mandature, comme vous le savez, il a été décidé de ne pas attribuer de budget à la création de nouveaux marchés ou à leur réaménagement, pourquoi ? Parce que durant cette mandature, la priorité sera la remise aux normes des marchés existants, notamment aux normes européennes en ce qui concerne les bornes d'eau et d'électricité. Il s'agira aussi de miser sur le qualitatif plutôt que sur le quantitatif. Je crois que l'accent doit être mis sur la question de la propreté et sur la collecte des ordures après les marchés. Il faudra aussi sans doute introduire des produits de l'agriculture biologique qui sont réservés, encore trop souvent à Paris, aux marchés les plus favorisés. Voilà, pour vous donner notre vote, ce projet mélange trop de choses, nous nous abstiendrons.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Oui merci. Juste quelques précisions. Vous disiez, Monsieur Alayrac, que ce projet mélange beaucoup de choses. Rien ne se fait sur cette dalle depuis un certain temps parce que, à priori, la Direction de l'Urbanisme se serait emparée il y a quelque temps de cet ensemble pour réaliser de nouveaux aménagements. A partir de ce moment-là la Direction de la Voirie et des Déplacements n'était plus concernée et attendait la Direction de l'Urbanisme.

Vous avez également dit et c'est juste, qu'une partie de cette dalle appartient à l'OPAC, en tous les cas est gérée par l'OPAC mais elle a passé une convention avec la Mairie de Paris et tout le monde se renvoie la balle. Donc si on vous sollicite à nouveau et si l'on sollicite à nouveau la Mairie de Paris à travers ce vœu, c'est bien pour qu'il y ait une discussion du Maire de Paris avec l'OPAC, pour arriver à ce qu'une décision soit prise quant au réaménagement de tout cet ensemble. Je crois qu'il va falloir mettre les choses clairement à plat parce que depuis un certain temps tout le monde se renvoie la balle : l'OPAC, la Mairie, la Direction de la Voirie.

Tout à l'heure Madame Poirault-Gauvin a fait remarquer qu'il y a même un espace situé à quatre mètres de hauteur qui tombe dans le vide et un enfant peut assez facilement passer à travers et tomber. J'ai demandé au service de la voirie d'intervenir. Ils m'ont fait remarquer que l'on n'était pas sur le domaine viaire public, comme vous l'avez souligné. Là il faut qu'on arrête de se renvoyer la balle et il faut rapidement essayer de mettre les gens concernés autour de la table. Je suis désolé, mais c'est la Mairie de Paris qui a passé une convention avec l'OPAC. Il est urgent de faire quelque chose pour réhabiliter tout cet ensemble. Merci.

Monsieur le Maire : Je crois que d'ailleurs on a le même souci concernant ce quartier puisque, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Alayrac, un vœu avait été voté à l'unanimité, aussi bien ici qu'au Conseil de Paris où il avait été agrégé à d'autres réhabilitations d'urbanisme de certains quartiers.

Pour vous dire les choses de façon un peu plus complète, lorsque j'ai rencontré le Maire de Paris et que je lui ai remis ce texte, dont j'ai fait état au début de la mandature, une sorte de « pacte de la mandature », ces dispositions y figuraient pour réhabiliter ce quartier et j'ai eu une conversation avec le Maire de Paris là-dessus tellement je pense que c'est vraiment un des quartiers dont la requalification urbaine doit être prioritaire dans notre arrondissement. C'est très compliqué puisque cela relève de plusieurs directions, des bailleurs sociaux, etc, mais il faut aussi avancer autant qu'on le peut. Nous saisissons la Voirie régulièrement bien sûr, qui est tout à fait à l'écoute, mais là je précise, comme l'a dit Monsieur Lefevre, qu'il est tout à fait important qu'elle puisse réagir pour éviter un accident et que cette barrière soit installée comme nous l'avons demandé. Et puis nous souhaitons que l'ensemble du quartier puisse faire l'objet d'une requalification. Il y aura d'ailleurs prochainement une réunion en Mairie avec les habitants du quartier, pas de celui-là seulement mais des quartiers avoisinants, pour évoquer ce sujet et d'autres d'ailleurs. Moi-même je me suis rendu il y a une quinzaine de jours dans ce quartier où j'ai passé beaucoup de temps à m'entretenir avec les habitants, les associations, à parcourir le terrain et c'est vrai que cela fait des années et des années que malheureusement les choses ne bougent pas. Je crois que là aussi nous devons unir nos efforts pour les faire bouger, je suis sûr que tous ensemble nous y arriverons. Ce vœu a pour objet justement d'essayer d'aller plus loin.

Donc on va le soumettre ... Madame Poirault-Gauvin, vous pouvez répondre effectivement.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je voulais juste dire qu'il ne s'agit pas d'être impatiente, il s'agit de saisir un engagement d'un Adjoint au Maire de Paris qui, dans une séance d'un Conseil de Paris, j'espère que la parole d'un Adjoint au Maire de Paris a du sens, s'est engagé à aider la Mairie du 15^{ème} à obtenir les crédits de voirie nécessaires. Donc il faut quand même rappeler ce qui s'est passé et ce n'est pas du tout pour montrer une impatience.

Deuxièmement, j'ai été obligée de résumer mais Madame Ferhat m'a donné l'information juste avant la séance ; elle a rencontré l'OPAC pour toute la partie qui surplombe le marché, les passerelles et les rampes, il y a un problème de compétence, comme l'a dit Monsieur Lefevre, mais aussi avec la SEM qui a réalisé l'opération. Ce n'est absolument pas tranché et on n'arrive pas à savoir qui a la compétence pour les accès à cette dalle.

Je pense qu'il est du devoir de la Mairie de Paris d'éclaircir ce point de droit qui est soulevé depuis 2002, puisqu'on a retrouvé quelques lettres. Vous remarquerez que dans ce vœu il n'est pas du tout question du déplacement du marché, il est simplement question de répondre à la nécessité de mettre aux normes européennes ces marchés, comme vous l'avez évoqué, en procédant aux travaux nécessaires. Je vous remercie Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Chacun s'est exprimé, on ne peut plus avoir d'intervention là-dessus. Je vais donc soumettre aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

≈ ≈ ≈

25. Vœu au Maire de Paris relatif à l'aménagement paysager de la parcelle du 37 rue Falguière et à la création d'un jardin partagé et d'une aire de jeux pour enfants.

La parole est à Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une parcelle de 1000 m², que beaucoup d'entre nous connaissent bien, qui se trouve 37 rue Falguière, sur laquelle il y avait jusqu'en 2001 un bâtiment qui a été démoli. Depuis, cette parcelle est vide, de fait c'est devenu en quelque sorte un jardin puisque la nature a repris le dessus. La seule chose c'est que ce jardin, enfin cet espace vert, n'est pas accessible puisqu'il est fermé par une grille. Il y avait là depuis 2001, le projet de construction d'un foyer-logement pour la fondation Michel Darty. Il se trouve que malheureusement, il y a eu une succession de procédures et de recours qui font qu'aujourd'hui le projet n'a toujours pas pu se réaliser.

Devant l'état de cette parcelle qui est un peu à l'abandon, nous avons été saisis par un collectif d'associations qui souhaiterait qu'y soit réalisé un jardin partagé ou en tout cas que cette emprise soit paysagée, sachant qu'il reste quand même une question liée à l'abandon définitif ou non du projet de la fondation Darty. Nous proposons que soit étudié l'aménagement paysager de cette parcelle et qu'éventuellement, et en concertation avec le conseil de quartier, y soit réalisé un jardin partagé et éventuellement une aire de jeux pour les jeunes enfants puisque nous sommes là juste en face de plusieurs établissements scolaires. Merci.

Monsieur le Maire : Voilà de bonnes propositions. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Ceci a été dit je crois, la Ville avait passé un bail avec la fondation Darty pour installer à cet emplacement un foyer pour des personnes handicapées, sous réserve naturellement de l'obtention d'un permis de construire mais celui-ci, comme vous l'avez dit je crois, a fait l'objet de recours de la part des voisins et donc il a été annulé par le Tribunal administratif.

Aujourd'hui je ne sais pas quelles sont les intentions de la fondation Darty. Est-ce qu'elle persiste ? Est-ce qu'elle compte présenter un nouveau projet ou est-ce qu'elle y a définitivement renoncé ? C'est ma première interrogation. En outre on a découvert à cet endroit des servitudes de vue qui limitent la possibilité de construire.

Toutefois, nous, nous serions plutôt favorables à un programme de logements avec bien sûr la préservation de ce droit de vue et donc pour cette raison nous ne voterons pas ce vœu.

Monsieur le Maire : Là nous sommes évidemment en désaccord. La fondation Darty, effectivement, avait ce projet. Lorsque ce projet a été initié, dans les années 2000, il a été voté parmi les derniers Conseils d'arrondissement de la mandature précédente 2001, c'était un foyer d'accueil, d'hébergement pour personnes handicapées et qui allait tout à fait dans le sens de la politique que nous souhaitions mener. C'est la raison pour laquelle nous avons soutenu. La Ville d'ailleurs, avant et après 2001, a soutenu ce projet. Malheureusement des recours ont fait que le Président de la fondation, le Président Darty s'est découragé, il est même là aujourd'hui dans un état de santé, qui n'a rien à voir avec le projet, mais qui est quand même assez délicat. Du coup, alors qu'il avait l'intention de faire une mise de fond importante, aujourd'hui ce n'est plus le cas et il semble avoir renoncé à ce projet.

En 2002 la Ville n'a pas eu de mesure plus rapide à prendre que de détruire le bâtiment ancien qui était présent à cet endroit, cela n'a peut-être aucun rapport avec le fait que c'était la permanence du RPR de l'époque, mais enfin je constate que depuis 2002, alors que l'expulsion de cette permanence a eu lieu dans des délais extrêmement rapides, nous sommes en 2009, sept ans après, et ce terrain est toujours un terrain vague. Ce n'est donc pas là une bonne gestion de l'espace public. Donc, si nous devons attendre encore assez longtemps avant qu'il y ait un nouveau projet, et de toute façon quoi qu'il en soit, cela prendra je pense des années avant qu'un projet voie le jour, qu'il s'agisse de logements ou d'un centre social ou autre, l'utilisation de cet espace pourrait être opportunément réservé, comme le propose Claire de Clermont Tonnerre, à un jardin partagé ou une aire de jeux pour enfants, qui manque beaucoup dans le quartier.

Bien je vais passer au vote. Qui est pour le vœu présenté par Madame de Clermont-Tonnerre ? Merci. Qui est contre ? Les choses sont claires. Il est adopté.

≈ ≈ ≈

Maintenant il y a un vœu de la gauche,

27. Vœu au Maire de Paris relatif au devenir du bassin des carènes.

Qui l'expose ? Monsieur Alayrac, vous avez une minute.

Gilles Alayrac : Je ne vais pas l'exposer puisqu'il a été distribué. Je vais simplement dire notre souhait que puisse être pris en compte par un classement de l'édifice qui représente un intérêt patrimonial majeur, c'est un site tout à fait intéressant et dans la mesure où le Ministère de la Défense a déposé un permis de démolir de l'ensemble du bâtiment du site, nous souhaiterions que celui-ci soit préservé.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Alayrac, Madame de Clermont-Tonnerre va vous répondre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Ecoutez Monsieur Alayrac, je suis très surprise de voir que la gauche s'intéresse au devenir du bassin des carènes parce que je m'y étais beaucoup intéressée en 2005, en 2006 ; j'avais saisi la Direction de l'Urbanisme, j'avais saisi la Commission du Vieux Paris. J'ai retrouvé d'ailleurs un certain nombre d'échanges que j'avais eus avec ces différentes instances et j'essayais d'attirer leur attention sur l'intérêt de ce site et puis il n'y avait jamais de réponse, cela n'intéressait personne.

Dans le cadre des débats que nous avons eus sur le PLU pourtant, on a été amené à parler de cette parcelle puisque l'exécutif municipal parisien avait choisi d'y créer un parking de 200 bus. Ils avaient choisi également de couper les grandes parcelles des carènes, les bassins longitudinaux pour y créer une voie qui traversait l'emprise et qui était le prolongement de la rue Ernest Hemingway. Bref, aux yeux de l'exécutif c'était, à mon avis, une parcelle qui n'avait pas un grand intérêt puisqu'on la chamboulait pas mal. Et puis tout d'un coup j'ai vu apparaître une grande mobilisation, avec même l'ancien Adjoint en charge de l'urbanisme à la Mairie de Paris qui, à l'occasion d'une récente réunion autour du PLU, a exhorté les associations à se mobiliser sur cette affaire. Paradoxalement, dans le dossier qui nous a été remis pour l'enquête publique du PLU, il n'y a aucune demande de PVP sur cette emprise, rien et à aucun moment, au moment de nos débats antérieurs, en 2005, en 2006, personne n'a élevé la voix pour demander une inscription en PVP et aujourd'hui encore il n'y a rien du tout, alors qu'on avait à plusieurs reprises attiré votre attention.

Je me souviens même de débats, ici, dans l'enceinte de ce Conseil, où on avait fait un vœu demandant à ce qu'on installe une patinoire dans le bassin de giration. Les intervenants d'ailleurs avaient pointé l'intérêt architectural de ce site et ce vœu nous a été rejeté au motif qu'il y avait déjà assez de contraintes sur le site avec la création du parking pour les 200 bus. Alors je dois vous dire que je suis un peu gênée parce que je ne comprends pas, je voudrais savoir ce qu'il y a derrière ce vœu en fait, j'ai l'impression qu'il y a un espèce de bras de fer, peut-être entre la Ville et l'Etat. Cela me rappelle des bras de fer qui ont eu lieu au moment des discussions sur le PLU et franchement, je crois que la patrimoine mérite mieux, que ce ne doit pas être un débat de circonstance, qu'on ne peut pas un coup être pour, un coup être contre. J'ai aussi un autre exemple en tête, j'ai appris incidemment que peut-être le Patronage Laïque serait détruit. Je ne comprends pas parce que j'ai souvenir d'une époque où sur le parvis de l'Hôtel de Ville on militait pour la conservation de ce bâtiment et aujourd'hui j'entends dire qu'il va être rasé.

Je suis très réservée sur ce vœu. En revanche je tiens à souligner la position qu'a prise le Maire en demandant dans son avis sur le permis de démolir qu'une attention particulière soit portée sur ce bassin de giration. En ce qui me concerne, je m'en tiendrai là. Merci.

Monsieur le Maire : Oui effectivement je précise que j'ai exprimé une réserve dans le permis de démolition qui m'a été présenté à ce sujet, une réserve concernant le bassin de giration au titre de son intérêt patrimonial.

Nous avons reçu également une lettre, enfin une sorte de réponse du Ministère de la Défense, qui évoque l'intérêt patrimonial du bassin de giration sur le site de Balard mais qui considère que, au regard des impératifs fonctionnels et stratégiques inhérents à la mise en oeuvre de ce projet, puisque c'est un projet quand même de regroupement de l'ensemble des états majors, pour que chacun sache bien de quoi il s'agit sur cette parcelle de Balard où viendraient s'installer au total 10000 militaires, c'est-à-dire l'ensemble des services existants à Paris, qui seraient concentrés sur cette parcelle avec le Ministre lui-même qui abandonnerait l'îlot Saint-Germain ; c'est donc un projet considérable de la Défense. Le Ministère précise « que le bassin de giration ne trouve pas nécessairement sa place sur le site et qu'il n'est pas envisageable, tant les contraintes d'infrastructure seraient pesantes, de lui trouver une nouvelle affectation. Bien sûr, s'il n'est pas exclu à ce stade des études de démolir le bassin de giration, nous restons conscients du symbole attaché à cette construction » et le Ministre nous dit que cette fois il a demandé aux services du Ministère en charge du Patrimoine et de la Mémoire de travailler à des solutions de valorisation. Voilà ce que je peux, pour ma part, apporter comme complément d'information. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Les précisions que vous nous apportez, Monsieur le Maire, ne sont pas de nature à nous rassurer puisque le Ministre semble avoir dit qu'il n'est pas exclu que l'on procède à cette destruction.

Je voudrais dire à Madame de Clermont-Tonnerre que personne ne discute ici ses compétences et son intérêt pour les questions patrimoniales mais de quoi parle-t-elle ? Elle parle d'une sensibilisation qu'elle avait faite, je ne me rappelle pas mais je vous crois sur parole, en 2005 2006 sur la protection de ces bassins à une époque où le projet de Pentagone à la française, à ma connaissance, n'existait pas ou n'était pas rendu public. Quand, mes chers collègues, le Ministre de la Défense actuel a-t-il déposé sa demande de permis de démolir ? Le 11 octobre 2008, donc nous sommes effectivement dans l'urgence et nous réagissons à quelque chose qui est tout à fait récent. Donc je redis ici que tous ceux qui sont sensibles à ce qu'on conserve ce site qui est sans équivalent en Europe, c'est vraiment quelque chose de tout à fait unique, nous devons demander cette inscription du bassin de giration au titre des monuments historiques.

Monsieur le Maire : Bien, nous allons donc soumettre au vote. Madame de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : La ville elle-même avait décidé de classer ces huit hectares en zone de protection de l'habitation, puis elle a changé d'avis, elle l'a reclassé en zone favorable à la mixité habitat emploi parce qu'elle savait qu'il y avait des projets. Quelle que soit la configuration architecturale du projet, la ville savait pertinemment qu'il y avait des projets, donc, il ne faut pas se leurrer.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Tout à l'heure sur le vœu, soutenu par Madame Poirault-Gauvin, vous n'avez pas voulu que je prenne la parole pour donner une précision ; vous le faites, tant mieux pour le débat, pour la première Adjointe. Je regrette que vous ne l'ayez pas fait précédemment et que vous respectiez le règlement intérieur dans un cas, pas dans l'autre.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad, vous avez à la fois raison et tort. J'essaie ici d'appliquer avec souplesse mais néanmoins avec une certaine rigueur le règlement intérieur afin que chacun puisse s'exprimer au maximum. Il ne vous aura pas échappé que Madame de Clermont-Tonnerre est membre de l'exécutif et qu'à ce titre, comme c'est le cas au Conseil de Paris, le Maire ou l'Adjoint au Maire peut s'exprimer à tout moment, quel qu'il soit, et autant qu'il le veut, c'est la règle ...

José Baghdad : Autant le préciser alors dans le règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Non, c'est la règle qui est appliquée au Conseil de Paris comme au Conseil d'arrondissement.

Bien, je vais donc soumettre au vote ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Relevez le doigt pour les abstentions. La commission de récolement va être convoquée aussitôt... Et NPPV ? Non. On a compris le dispositif. C'est rejeté.

Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, on va revoter. Soyez attentifs et faites attention, vous avez des pouvoirs. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Rejeté.

≈ ≈ ≈

Maintenant le vœu 28 déposé par la gauche.

28. Vœu au Préfet de Police relatif aux dégradations répétées commises dans les parkings de Beaugrenelle.

Qui prend une minute pour l'exposer ?

José Baghdad : Monsieur le Maire, merci de me rappeler cette fois-ci le règlement intérieur. Pour vous dire qu'effectivement l'ensemble du groupe la Gauche est soucieux de la sécurité dans le 15^{ème} arrondissement et à ce titre nous souhaitons faire état de dégradations dans les parkings sur le Front de Seine autour de Beaugrenelle.

Beaucoup de méfaits sont à constater dans ces parkings-là et à ce titre nous souhaitons susciter le Préfet de Police de Paris pour qu'il mette les moyens afin de régler au mieux ces problèmes et nous en profitons également pour renouveler notre vœu qu'à Beaugrenelle se justifie pleinement la remise en l'état d'une antenne locale de police, comme cela nous avait été promis par le Préfet de Police de Paris et je crois que les constats que nous avons dans ces parkings justifient, du moins en partie, la réinstallation d'une antenne de police à Beaugrenelle. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Martinez va peut-être nous répondre.

Hubert Martinez : Monsieur le Maire et mes chers collègues, je vais répondre d'une manière assez aisée parce que c'est un vœu qui est quand même accessible pour la majorité actuelle. C'est un vœu qui nous demande de demander à la Préfecture de Police de faire le maximum là où c'est nécessaire, nous ne pouvons qu'y souscrire, évidemment.

Nous demandons à ce que le maximum soit fait pour le quartier de Beaugrenelle et en particulier pour la dalle. Néanmoins, je voudrais rappeler que la police a d'abord une mission de police secours et elle va là où les faits sont les plus graves : les accidents de la route, les crimes et délits graves, les vols avec violence, les cambriolages aggravés, les explosions de gaz, les incendies dans les appartements, les rixes sur la voie publique, les suicides, les enquêtes décès -et elles sont nombreuses lorsque les causes ne sont pas connues- mais aussi les vols et dégradations dans les parkings qui touchent l'ensemble de l'arrondissement et qui touchent également la capitale.

Le maximum, comme vous, est demandé pour le quartier de Beaugrenelle et pour la dalle. Pour être précis, je vous dirai que les problèmes les plus importants, pour la dalle Beaugrenelle et pour son quartier, au regard des courriers qui ont été adressés au Maire du 15^{ème} arrondissement, ce sont en priorité les problèmes de stationnement et de circulation ; ce sont également les nuisances sur la voie publique par des bandes de jeunes et en particulier sur la dalle Beaugrenelle. Je dois rappeler qu'au cours de l'été dernier une bande de jeunes qui projetaient des cailloux sur les véhicules stationnés au bas de la dalle ont été interpellés. Des jeunes filles également qui commettaient des vols dans le secteur de la dalle ont été interpellées. D'autres problèmes se posent également dans le même quartier mais plus loin que sur la dalle où des efforts sont faits par la police.

D'une manière systématique, le Maire demande au Commissaire central et au Préfet de Police de faire le maximum pour les habitants du 15^{ème} arrondissement. C'est pourquoi je demande à l'ensemble des élus de souscrire à vote vœu.

Monsieur le Maire : Bien, c'est déjà positif. Je rajouterai simplement que -c'est vrai que c'est une procédure un peu inusitée d'émettre un vœu au Préfet de Police auprès du Maire du 15^{ème}- parce que je crois que c'est plutôt le Conseil de Paris qui est l'assemblée adéquate, étant donné qu'il y siège et qu'ici nous n'avons pas de représentants du Préfet de Police mais nous transmettrons bien sûr, d'autant plus que nous sommes tout à fait heureux quand la gauche s'intéresse à la sécurité, ce qui lui arrive de temps en temps. Ce qui est dommage c'est qu'elle arrive un peu à contretemps parce que nous avons eu un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance récemment où d'ailleurs un certain nombre d'élus de gauche siégeaient et où vous avez pu -enfin pour ceux qui siégeaient en tout cas- apprendre que le Préfet de Police affecterait une vingtaine de gardiens de la paix supplémentaires sur les quartiers sensibles du 15^{ème}, c'est d'ailleurs une des demandes de votre vœu, qu'il installerait des systèmes de vidéo protection, c'est d'ailleurs aussi ce que vous souhaitez, vous les souhaitez en sous-sol dans les

parkings et il y en a d'ailleurs d'installés par la feu SEMEA 15. Je crois qu'on pourrait installer ce dispositif dans beaucoup de parkings de bailleurs sociaux afin de protéger les parties communes et de lutter contre les dégradations de véhicules.

Vous avez évoqué aussi l'antenne de police par la même occasion. Je pense que vous aurez été aussi édifiés quand même par la réponse du Préfet de Police qui a confirmé que, non seulement, par rapport aux engagements initiaux, cet engagement n'avait pas été pris, et c'est vrai que j'ai beaucoup œuvré mais je m'en suis réjoui, pour que, non seulement les locaux de police puissent revenir sur Beaugrenelle mais pour qu'en plus ils puissent être maintenus à Balard où là aussi nous sommes dans un quartier un peu difficile. Donc, ceci a été en partie réglé par les déclarations du Préfet de Police.

Je voudrais aussi que sur ce secteur, puisqu'on en parle, on puisse évoquer l'action de l'association JCLT parce que malheureusement la Ville de Paris vient de retirer l'agrément à cette association de prévention spécialisée et nous en sommes démunis pour ce quartier, ce qui est un peu dommage et ce qui pose un réel problème.

En tout cas, je voudrais aussi dire que le Maire du 15^{ème}, dans ses fonctions, a multiplié, c'est vrai, et notamment depuis ces troubles dans les parkings, que vous avez raison de souligner, les demandes de patrouilles au Commissariat du 15^{ème}. Celui-ci m'a informé que des patrouilles quotidiennes étaient aujourd'hui effectuées et que le secteur Beaugrenelle avait fait l'objet de 700 interventions de police depuis début septembre, toutes opérations confondues d'ailleurs, de la simple patrouille à l'intervention de police secours et pour diverses infractions ; des surveillances ont également été mises en place à la suite de nouvelles saisines.

Voilà donc ce que je voulais vous dire et soumettre maintenant votre vœu au vote, unanime je pense, puisque Monsieur Martinez propose que l'on donne un avis favorable.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

≈ ≈ ≈

Nous avons un vœu de la gauche :

29. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement relatif au processus de concertation sur l'implantation du nouveau dispositif de vidéo-protection dans notre arrondissement.

Qui s'exprime ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Nous avons déjà évoqué le plan des « mille caméras » à Paris, ici même, nous en avons parlé de façon peut-être plus rapide au dernier Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le 5 novembre dernier, dans cette même salle et notre proposition en fait est très simple. Compte tenu de la sensibilité de ce sujet puisqu'il s'agit non seulement de sécurité mais aussi de libertés individuelles, nous, élus de la Gauche, nous souhaiterions deux choses : d'abord qu'il puisse y avoir un débat sur la localisation de ces caméras ; ce débat nous ne l'avons pas eu au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 15^{ème} arrondissement. Nous souhaitons qu'il y ait un débat sur les sites, sur la localisation, pas simplement entre élus mais avec tous ceux qui sont responsables associatifs, bailleurs sociaux, représentants des différentes administrations et puis aussi il me semble qu'il serait naturel que les élus de la minorité, de l'opposition, puissent être aussi consultés préalablement à ce débat, ou après, selon des modalités qui vous sont propres.

Nous avons aussi notre approche, notre sensibilité sur ce sujet, nous pouvons faire aussi des propositions, nous voulons donc être inclus dans le processus de concertation. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous réserviez une suite favorable à notre requête.

Monsieur le Maire : Je vais dire un mot. Il ne vous aura pas échappé que dans ce dossier de la vidéo protection, la première chose est de se réjouir de la mise en œuvre de ce plan de 1200 caméras d'ailleurs, que je demande pour ma part depuis 2005 au Maire de Paris qui me l'a refusé, vous le savez bien, parce que vous-même, Monsieur Alayrac, je sais que vous n'y étiez pas si défavorable mais que tous les vœux que j'ai déposés entre 2005 et 2008, malheureusement, ont été repoussés.

Bon, maintenant ne pleurons pas sur les verres renversés, les choses avancent et avancent bien. Donc je suis heureux que l'on puisse avoir dans cet arrondissement un dispositif d'un peu plus de 80 caméras, dont il ne vous aura pas échappé qu'il serait encore renforcé grâce à l'intervention du Préfet de Police dans ce Conseil de Sécurité de la Prévention et de la Délinquance du 15^{ème} puisqu'il nous a annoncé une demi-douzaine de dispositifs supplémentaires justement dans des secteurs particulièrement sensibles. Mais il ne vous aura pas échappé que c'est un partenariat justement et que tout ceci est monté entre la Ville de Paris, la Préfecture de Police, la Mairie du 15^{ème} pour ce qui la concerne etc...

Ce que je peux vous dire là-dessus c'est que, premièrement : Il y a eu un débat néanmoins au Conseil de Sécurité de Prévention et de la Délinquance du 15^{ème} arrondissement puisque nous avons même fait projeter le plan d'implantation de ces dispositifs sur un power point là sur cet écran, ce qui a permis à chacun de pouvoir se faire une première idée. Je vous dis, Monsieur Mouricou, qui n'avez rien vu, peut-être qu'il faut changer de lunettes. Nous avons été le premier, le seul Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'arrondissement à débattre en public de cette chose. Jusqu'à présent, les Maires qui ont été sollicités par le Préfet de Police, ont vu cela dans leur bureau avec le Commissaire de Police. Là, nous l'avons soumis au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Bien sûr il n'y a rien à cacher, c'est évident, mais pour aller plus loin, et je suis bien d'accord avec vous, Monsieur Alayrac, c'est difficile dans un conseil de sécurité où il y a un ordre du jour assez chargé mais où nous avons tenu à mettre ce point à l'ordre du jour, de s'exprimer sur 80 caméras même s'il y a eu plusieurs interventions sur le sujet.

Ce qui s'est passé, c'est que nous avons décidé, en collaboration avec le Commissaire d'arrondissement et avec le Préfet de Police, que, dans les groupes de travail du Comité de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 15^{ème} arrondissement, il y aurait un groupe de travail -et cela a d'ailleurs été exposé lors de cette réunion- spécifique dédié à l'étude approfondie de l'implantation de ces caméras. Mais reconnaissez que pour avoir une vue vraiment précise, approfondie et pour que les choses puissent être ensuite rapportées au Conseil de sécurité, il faut que ce soit un petit groupe de travail qui se mette à l'œuvre et d'ailleurs dans ce groupe, qui se réunira le 8 janvier 2009 puisque la date m'a été donnée récemment, il y a aussi un représentant, bien sûr, du groupe de la gauche, je tiens à le dire aussitôt, je ne sais plus qui c'est, mais il y a un représentant en tout cas.

Donc, puisque nous avons reçu des inscriptions pour chacun des groupes du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance du 15^{ème} arrondissement, il y a ce groupe-là, il y a d'autres groupes sur les bailleurs sociaux, enfin il y a quatre ou cinq groupes qui ont été constitués, je le rappelle, en liaison avec le Commissaire de Police et qui a été présenté en Conseil d'arrondissement avant la séance du Conseil de sécurité.

Enfin bref, voyez, je pense qu'on a vraiment une architecture efficace et utile qui m'amène à vous demander, nous ne sommes pas en désaccord du tout sur le sujet, à retirer votre vœu puisqu'il tombe à partir du moment où tout ceci est prévu, peut-être pas exactement sous la même forme, mais en tout cas en groupes de travail du Conseil de Sécurité puis ensuite de nouveau en Conseil de Sécurité puisque vous savez, avant que ces caméras ne se mettent en place, il y aura encore un peu de temps puisque je crois que ce n'est qu'en 2010 qu'elles pourront se mettre en place.

Pour une explication de vote, Monsieur ALayrac ?

Gilles Alayrac : Oui Monsieur le Maire. Je pense que ma démarche est une démarche de responsabilité. J'aurais aussi bien pu tomber dans la facilité, peut-être même dans la démagogie, en vous disant, Monsieur le Maire, un débat dans chaque conseil de quartier, d'ailleurs il serait bien que vous vous y rendiez personnellement, je ne fais pas cette démarche-là, je m'en tiens à ce que sont les instances qui sont prévues par la loi. On est sur un sujet qui est du ressort du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, je prends acte du fait que vous avez créé un groupe de travail au sein de ce Conseil, c'est parfait. Nous demandons naturellement que ce groupe de travail puisse exposer ses conclusions en séance plénière de ce conseil, c'est la demande que je vous fais, et deuxièmement nous voulons aussi que les élus de la gauche soient pleinement associés à cette concertation.

Donc je ne vois pas pourquoi je retirerais ce vœu et il me semble qu'il peut être voté par tout le monde ici.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac, je ne comprends pas parce que vous avez des réponses favorables à vos demandes : premièrement, ce groupe de travail va se réunir et comprend des membres de la gauche ; deuxièmement, il va faire un rapport au Conseil de Sécurité et cela va être re-débatte en CSPDA. Je ne vois pas vraiment l'intérêt de maintenir ce vœu, cela ne me gêne pas du tout mais je ne vois pas l'intérêt de maintenir un vœu alors que tout ceci a été organisé et vos représentants au Conseil de Sécurité, vous y étiez vous-même d'ailleurs, ont bien entendu ce qui se disait à l'époque de la bouche du Préfet de Police et de moi-même.

Si chacun maintient sa position alors que nous en arrivons à la même conclusion, c'est bête. On peut peut-être modifier à ce moment-là votre conclusion et peut-être peut-il être voté ?

Gilles Alayrac : Dans quel sens ?

Monsieur le Maire : « Que soient étudiés les lieux d'implantation des caméras dans le groupe de travail du CSPDA qui rendra compte à celui-ci, dans un débat organisé à l'issue », je pense que nous pourrions le voter, je pense qu'on est d'accord au fond sur la chose.

Gilles Alayrac : D'accord, votons-le sur les termes que vous proposez.

Monsieur le Maire : Dans ces conditions, je ne sais pas si on a retenu ce que j'ai dit ? Mais j'espère que cela a été enregistré par la caméra et devant des dizaines de milliers de témoins, de spectateurs qui nous regardent, avides d'informations et passionnés par notre Conseil.

Monsieur le Maire : Monsieur Martinez voulait dire un mot là-dessus ? L'Adjoint voulait dire un mot, j'espère qu'il ne me contredira pas.

Monsieur le Maire : Madame Lalem, il y a des Adjointes dans cet exécutif et regardez un petit peu le fonctionnement au Conseil de Paris. Monsieur Mouricou, je ne vais pas débattre avec vous du règlement intérieur, je vous dis que le Code général des collectivités territoriales dispose que l'exécutif, c'est-à-dire le Maire et ses adjoints, peuvent intervenir autant qu'ils veulent. Et regardez ce qui se passe au Conseil de Paris. C'est la loi Madame Lalem.

Fatima Lalem : Je suis au Conseil de Paris et ce n'est absolument pas ce qui se passe.

Monsieur le Maire : J'y suis depuis plus de temps mais vérifiez. Peut-être que le règlement intérieur du Conseil de Paris ne respecte pas la loi mais cela m'étonnerait. Monsieur Martinez, rapidement, parce que tout a été dit.

Hubert Martinez : Je voulais simplement dire qu'il s'agissait d'un projet qui demeure très complexe, qui n'était pas aisé à appréhender et qui nécessitait l'œil de spécialistes dont je ne suis pas en ce qui me concerne.

Pour l'instant, la Mairie, le Maire et certains de ses Adjointes ont connaissance d'une manière globale de l'implantation des caméras présentées par le commissariat et ce n'est qu'un projet pour l'instant. Le lieu exact d'implantation de chaque caméra, savoir si c'est tel immeuble, tel numéro, personne n'en a connaissance et dans divers domaines, qu'il s'agisse de la déontologie ou de problèmes juridiques, de nombreuses questions se poseront, elles seront débattues, elles ne peuvent être débattues que dans le cadre d'un groupe de travail du CSPDA. Votre vœu, on peut y souscrire si la concertation s'effectue dans le cadre du groupe de travail du CSPDA qui est prévu à cet effet avec compte-rendu régulièrement. Voilà.

Monsieur le Maire : Donc nous allons procéder à ce vote sur une rédaction nouvelle, qui serait à notre demande :

«Que l'implantation soit étudiée par le groupe de travail dédié du CSPDA qui fera ensuite rapport à celui-ci en séance plénière ».

On me donne l'information, c'est Madame Piétranico qui représente la gauche si, nous avons reçu un mail de Madame Piétranico qui s'est inscrite dans ce non, la convocation n'est pas encore partie, bien sûr, mais nous avons reçu en revanche l'inscription de Madame Piétranico dans ce groupe de travail. C'est pour le 9 janvier, les convocations ne sont pas encore parties, le 8 pardon, le 8.

Bien nous allons voter, qui est pour ? Oui je l'ai dit trois fois Monsieur Destrem.

(Discussion de M. Destrem dans la salle, hors micro, inintelligible)

Monsieur le Maire : Oui, un vœu au Maire du 15^{ème} de l'ensemble des groupes. Oui c'est vrai, c'est plus logique : vœu au Maire du 15^{ème} présenté par les élus des groupes ... Alors Monsieur Alayrac ? Qui est l'auteur ?

Gilles Alayrac : Je ne vois pas la complication de dernière minute que notre collègue Alain Destrem vient apporter à ce débat, je m'en tiens à la proposition que vous avez faite, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem fait une autre proposition, ce qui est quand même plus généreux que celle qu'on nous fait en général en Conseil de Paris où il y a un contre vœu de l'exécutif qui nous exclut totalement d'ailleurs. Bon, voyez, nous on ne procède pas comme cela. Donc on peut s'accorder, peut-être, Monsieur Alayrac ?

Gilles Alayrac : Quelle est la proposition de Monsieur Destrem ?

Monsieur le Maire : Votre proposition, Monsieur Destrem, parce que je crois qu'on approche du but là. Vœu au Maire du 15^{ème} présenté..... Parlez dans le micro.

Alain Destrem : Le vœu au Maire du 15^{ème} présenté par les élus du groupe la gauche etc ... il n'y a pas de problème ... et à la fin il faudrait faire une phrase qui dise qu'après discussion, l'ensemble du Conseil du 15^{ème} arrondissement prend acte de l'accord donné par le Maire de l'arrondissement pour Donc en fait le vœu amène tout de suite à une réponse immédiate. Dans ce cas-là cela veut dire qu'il faut le retirer puisqu'on en prend un La seule solution c'est de retirer ce vœu

Gilles Alayrac : A l'unanimité nous aboutissons exactement à ce résultat, cela veut dire que nous prenons tous acte que nous sommes d'accord sur cela. Mais Monsieur Destrem, c'est une démarche, je dirais, de courtoisie que nous acceptons.

Monsieur le Maire : Merci. Alors je mets tout ceci au vote et puis on rédigera cela dans ce sens-là. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient. Il est adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Alors les questions. Nous arrivons à la troisième partie.

QUESTIONS

30. Question au Maire du 15^{ème} relative aux conditions d'élaboration et de diffusion du questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du 15^{ème} arrondissement et portant sur le projet de la Tour Triangle.

Gilles Alayrac : Je veux bien, Monsieur le Maire, vous la poser. Vous avez diffusé un questionnaire qui s'intitule : « Donnez votre avis sur la Tour Triangle » qui d'ailleurs, je relève, n'est pas tout à fait complet parce que vous demandez aux habitants de se prononcer sur le projet de Tour Triangle sans leur dire ce dont il s'agit, la moindre des choses c'est peut-être de la représenter, soit par un petit dessin, soit par un petit texte qui la présente, enfin peu importe. Mais à mon avis il est également tronqué par le fait que, par exemple, vous posez la question suivante : « si vous y êtes favorables, souhaitez-vous y voir implanté : des bureaux, un hôtel, des commerces, des logements ». Des logements, on ne peut pas poser cette question-là parce qu'elle a été définitivement tranchée. Nous avons toujours dit qu'il n'y aurait pas de logements dans des immeubles d'une hauteur supérieure à 50 mètres et là, naturellement, nous sommes dans une hauteur de plus de 50 mètres.

Bon, ces observations étant faites, je voudrais dire que ce questionnaire doit vous être retourné, il comporte un certain nombre de mentions, vous demandez le nom, le prénom, l'adresse, l'âge, le téléphone et l'e-mail de la personne qui veut bien retourner ce questionnaire.

Or, ces données visent ni plus ni moins à constituer un fichier informatisé. Si vous avez besoin de ces données j'imagine que vous souhaitez constituer un fichier sans que cela soit mentionné. A ce titre, la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, plus particulièrement son article 32, oblige les responsables du traitement à préciser la finalité poursuivie par le traitement auquel les données sont destinées, à informer le destinataire aussi de ses droits de consultation, comme de rectification des données ou encore du caractère obligatoire ou facultatif des réponses. Force est de constater, Monsieur le Maire, que le questionnaire que vous avez diffusé ne fait pas état de ces mentions qui sont pourtant obligatoires.

Pourriez-vous nous expliquer les raisons de cette façon de faire ? Deuxième question qui découle de celle-ci, sans revenir sur le caractère non scientifique de ce questionnaire, vous le reconnaissez vous-même dans une interview à « 20 minutes » ce matin, notre interrogation s'adresse à vous en tant que Député : nous souhaiterions savoir si le fichier que vous êtes en train de constituer a bien été déclaré à la CNIL, comme la loi vous en fait obligation. Et comme nous ne pouvons pas imaginer qu'il ne l'ait pas été ou que vous n'ayez pas agi avec la prudence nécessaire, dès lors qu'il s'agit de la liberté de nos concitoyens, nous vous serions reconnaissant, Monsieur le Maire, de bien vouloir produire et d'annexer au procès-verbal de ce Conseil d'arrondissement le numéro du récépissé qui vous a été délivré par la CNIL. Nous vous remercions de vos réponses et nous serons très attentifs aux réponses et à ce que vous allez nous dire en réponse à cette question. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous dirais, en réponse à cette question, que cette suspicion qui est habituelle dans les rangs de la gauche est tout à fait intolérable. Vous-même d'ailleurs l'aviez exprimé en évoquant d'éventuelles condamnations juridiques ou judiciaires par rapport à une élection, je ne sais pas si vous vous en souvenez, à laquelle bien sûr le Tribunal a fait droit en validant bien sûr l'élection en question, c'est-à-dire notre élection au Conseil d'arrondissement. Donc là vous récidivez sans connaître le sujet visiblement, parce que la CNIL a pour mission dans notre système institutionnel, de surveiller les fichiers constitués par informatique, oui c'est vrai et nominatif alors que dans ce cas de figure plus particulièrement il n'y a aucun fichier informatique aucune informatisation d'aucune sorte et je pense que vous ne pouvez pas apporter la preuve inverse d'un tel fichier. C'est quelque chose de très clair.

Ce questionnaire, dont vous essayez de détourner le sens évidemment parce que peut-être qu'il vous gêne ? Que la population soit consultée, cela vous gêne peut-être ? Mais il n'avait pas pour objet de constituer un fichier, quel qu'il soit d'ailleurs, mais effectivement d'avoir une idée sur ce que pensait la population puisque vous n'y aviez vous-même pas procédé. Voilà une première réponse que je pouvais faire.

Je rappelle aussi que quand vous évoquez le logement dans la tour en question, en disant que cette question ne se posait pas, je voudrais savoir pourquoi sur le site internet de la Ville de Paris la tour, et je l'ai ici, est référencée sous la rubrique « logement ». Donc il y a sûrement une erreur. Mais cela n'empêche pas de savoir, même si on sait très bien qu'il n'y a pas de logements dans cette tour, si les gens sont favorables à ce qu'on y construise des logements, voyez, j'ai été très ouvert. Qu'est-ce que je peux vous dire encore là-dessus ? C'est vrai qu'ils ont eu plusieurs centaines de réponses, vous avez pu voir un certain nombre de résultats dans la presse. J'ai d'ailleurs assorti ce questionnaire d'une lettre d'explication qui l'a accompagné pour expliquer un peu ce qu'était la tour.

Pour ce qui concerne maintenant la suite des opérations, vous avez vu que nous avons accepté, à la demande de la Ville de Paris et d'Unibail, que la tour soit présentée dans le hall de la Mairie du 15^{ème} et nous avons mis à la disposition des personnes un autre questionnaire qui ne porte aucune mention, je dois en avoir un là, mais vous pourrez le consulter puisqu'il est dans le hall. C'est un questionnaire où simplement nous demandons aux personnes de donner leur avis sur la tour. Nous avons plusieurs dizaines de questionnaires remplis chaque jour ; ceux-ci seront dépouillés après le départ de l'exposition. Le site de la Mairie de Paris, je vous le dis Monsieur, je ne vais pas vous retourner l'argument, mais le site de la Mairie de Paris, mes chers collègues, comporte aussi un questionnaire, qui lui est sur Internet, donc qui a plus une connotation informatique et la Mairie de Paris le dit, l'évoque dans son commentaire, sélectionne les questions les plus représentatives. Sur quels critères ? Qui sélectionne ces questions les plus représentatives ? Je ne vois pas en quoi ce questionnaire de la Mairie de Paris serait plus ou moins légitime que celui de la Mairie du 15^{ème}. D'ailleurs on peut lire des questions et des réponses sélectionnées par la Mairie de Paris selon des critères pas plus scientifiques que les nôtres.

En tout cas, ce que je peux vous dire, s'il y a quelque chose d'illégitime et qui pourrait faire l'objet de recours en justice, ce que je n'ai pas fait finalement parce que nous avons l'expérience ici des recours en justice et je ne vais pas imiter des méthodes que je n'approuvais pas forcément par la passé, c'est un tract, Monsieur Alayrac, que vous connaissez peut-être, qui annonçait une réunion qui se tenait le 21 octobre dernier, la première réunion de consultation sur la tour, qui était distribué sur les marchés par des militants socialistes parce qu'ils me l'ont remis très gentiment d'ailleurs, mais sauf que ce tract était signé de la Mairie de Paris, de Viparis, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et d'Unibail Rodamco. Voyez, il n'y a pas l'emblème du Parti Socialiste mais de la Mairie. Dans ce tract, de surcroît, on annonçait indûment ma participation à cette réunion puisqu'il était indiqué sur ce tract « projet triangle » : réunion de présentation du projet en présence de Anne Hidalgo, Philippe Goujon, Bertrand-Julien La Ferrière, etc... alors que j'avais dit, bien sûr, à la Mairie que je ne participerai pas à cette réunion et que j'avais dit pourquoi. Curieusement d'ailleurs, j'ai fait cette observation non seulement à la Mairie de Paris mais aussi à la Chambre de Commerce, à Viparis, etc et quel ne fut pas mon étonnement que le Président de la Chambre de Commerce lui-même me rappelle au téléphone en me disant « je ne suis pas au courant de ce tract et je n'ai jamais donné mon accord pour être sur ce tract non plus ». Je vous le dis maintenant ce ne sont pas des méthodes qui sont très opportunes, le Président d'Unibail lui-même m'a envoyé une lettre d'excuses d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle j'ai abandonné l'idée de toute procédure mais enfin c'est quand même de la désinformation pure et simple.

Maintenant, pour parler un peu du fond, ce qui intéresse nos concitoyens, nous sommes soucieux qu'il y ait véritablement une concertation, pas seulement de l'information, de la publicité ou de la propagande, encore pire sur cette affaire, mais une véritable concertation et c'est pourquoi, je pense, que c'est la première question à poser à nos concitoyens. C'est ce que nous avons fait dans un Conseil de quartier qui s'est fort bien passé avec des interventions extrêmement opportunes, intéressantes et de qualité des participants « la population est-elle favorable à l'implantation d'une tour à cet endroit ? »

Vous savez, ce n'est pas le débat sur les tours en général qui m'intéresse, c'est vraiment, en tant que Maire du 15^{ème}, de savoir ce que pense la population de l'implantation d'une tour à cet endroit et avec un certain nombre de questions qui vont éclairer ma décision puisque je serai amené à donner un avis sur le permis de construire, la hauteur, les équipements collectifs, les parkings, les fonctions, quel apport de la tour pour l'ensemble du quartier, même de Paris, bref tout un ensemble de questions qu'on peut quand même légitimement se poser et que je n'ai pas d'autre

moyen que de poser par voie de questionnaire à la population même s'il y aura des réunions qui seront programmées. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je serai bref pour ne pas faire durer ce débat. Vous savez personne ici ne vous conteste le droit de consulter les habitants et de leur adresser un questionnaire, il faut simplement ramener à de justes proportions notre question, vous y avez répondu d'ailleurs. Nous relevons que vous demandez un certain nombre de choses aux personnes qui vous répondent quant à leur identité. Je prends note que vous ne constituez pas de fichier, cela veut dire que les réponses seront donc détruites et que ces gens ne seront donc par reconsultés ou en tout cas recontactés par la Mairie du 15^{ème}. Je n'ai pas de raison de douter de cela.

Concernant ce que vous avez dit sur le site Internet de la Mairie de Paris je vais vérifier les questions qui sont posées aux internautes. En l'occurrence, je ne sais pas si l'on demande la même chose : l'âge, l'adresse, l'e-mail, etc, si tel est le cas naturellement il faudra s'assurer qu'il n'y a pas de constitution de fichier et si tel est le cas, est-ce qu'il a été déclaré à la CNIL mais j'en doute, je doute fortement que l'on demande tous ces renseignements aux internautes. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je vais confirmer une nouvelle fois ce que je vous ai dit ; nous sommes très clairs et très transparents.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous avons une question de la gauche :

31. Question portant sur les positions de la Mairie du 15^{ème} et les travaux de réaménagement de l'Institut Pasteur.

La parole est à Madame Lalem.

Fatima Lalem : Les travaux concernant le bâtiment Duclaux sur le site de l'Institut Pasteur qui a été construit en 1900, comme vous le savez, classé à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, autorisés par un permis de construire le 18 janvier 2007, sont actuellement en cours et largement avancés pour ce qui concerne les modifications des aspects extérieurs.

Il s'agit de la réhabilitation d'un bâtiment R+2 sur un niveau de sous-sol à usage d'équipement collectif privé avec création de plancher en rez-de-chaussée, au deuxième étage la réfection de la couverture et de la verrière, le remplacement partiel des menuiseries extérieures. Un permis de construire modificatif a été déposé par l'Institut Pasteur le 1^{er} octobre 2008 qui souhaite apporter les modifications suivantes : restructuration de l'ancienne chaufferie désaffectée pour y installer des blocs froids, modification d'aspect extérieur de l'ancienne chaufferie, modification du système de désenfumage sur le bâtiment principal.

Nous voudrions connaître, Monsieur le Maire, quelle est votre position et la position de la Mairie du 15^{ème} sur ce permis modificatif vous rappelant que l'Institut Pasteur est engagé dans une restructuration profonde du site qui doit lui permettre de poursuivre des activités de recherche de pointe concernant en particulier les maladies émergentes. J'aimerais rajouter qu'il est pour nous absolument essentiel que vous puissiez, de manière très claire, vous positionner, de manière régulière, sur un certain nombre de projets structurants sur lesquels il y a une certaine ambivalence.

On a l'impression qu'on alimente à la fois la contestation tout en disant qu'on ne s'oppose pas et cela a été le cas, Monsieur le Maire, je voudrais vous le rappeler, pour des questions relevant de bijoux de la médecine internationale que sont Necker et Pasteur. Merci.

Monsieur le Maire : Alors là vraiment je crois que je vais être encore obligé de mettre les points sur les i, comme je l'avais fait lors de la dernière séance où Madame Hidalgo m'avait accusé tout à fait injustement, mais j'ai l'habitude, d'avoir exprimé un avis défavorable sur les permis de construire modificatifs de Necker. Je les ai lus en séance la dernière fois, j'ai exprimé un avis favorable et personne ne peut le contester, certainement pas les services d'urbanisme ou alors cela m'inquiète que la première Adjointe chargée de l'urbanisme n'ait pas mes réponses ; un avis favorable avec réserves, oui, parce que je considère que c'est mon rôle de tenir compte des intérêts du 15^{ème} aussi, même s'il faut tenir compte des intérêts de la médecine, et qui n'en tiendrait pas compte ?

J'imagine bien que vous ne nous accusez pas de ne pas tenir compte des intérêts de la médecine dans ce pays, mais il faut aussi tenir compte des intérêts des habitants du 15^{ème}, donc les réserves ont cet objet. La meilleure preuve que cela ait une utilité, c'est qu'à partir du moment où j'ai exprimé des réserves, un certain nombre de modifications, pas toutes c'est vrai, pour le dire honnêtement, ont été prises en compte sur Necker comme c'est le cas, je vais vous le dire dans un instant, sur Pasteur.

Donc ne nous faites pas de procès d'intention, nous sommes favorables bien sûr et nous l'avons été depuis des dizaines d'années, bien avant que vous n'arriviez à ces hôpitaux ou à ces instituts, dont nous avons suivi le développement, que ce soit l'Institut Pasteur ou Necker. Vous avez pu constater, pour ceux qui siègent dans le Comité de Pilotage à Necker, vous n'étiez pas à la dernière séance mais en tout cas on vous l'aura raconté, qu'il y a eu au cours des dernières décennies de multiples constructions, de bric et de broc peut-être, mais demandées par Necker et acceptées par la Mairie du 15^{ème}.

Là, il s'agit d'un ensemble considérable qui va être reconstruit et nous allons bien sûr donner des avis et nous allons tenir compte de la population, je crois, dans des esprits très constructifs. Madame Piétranico, qui, pour ne pas être membre de ce Comité de Pilotage, y siège quand même, vous voyez notre grande ouverture d'esprit, aura pu vous dire -il y a là un apport très positif d'ailleurs et je tiens à vous le dire- que nous siégeons, je ne pense pas me tromper, dans un état d'esprit très constructif.

Maintenant, revenons à Pasteur. Le permis initial a été déposé non pas auprès de moi, je le regrette, mais auprès de mon prédécesseur. Il avait pour objet la réhabilitation du bâtiment Duclaux comme vous l'avez dit, donc je ne vais pas décrire à nouveau le projet puisque vous l'avez fait et l'avis de mon prédécesseur a été favorable. Ensuite il y a eu un permis modificatif qui m'a été soumis, modifiant l'aspect extérieur du bâtiment avec l'augmentation de la hauteur des deux passerelles, la restructuration de la chaufferie et l'ajout de quinze velux en toiture. Je vous signale d'ailleurs que sur ce permis modificatif j'ai eu un avis de l'Architecte des Bâtiments de France qui soulevait la mauvaise intégration des modifications proposées. Qu'est-ce que j'ai décidé de faire ? De donner un avis favorable.

Je ne sais pas sur quel ton il faut que je le dise mais j'ai donné un avis favorable, avec réserves encore une fois, sur ce permis modificatif. Ces réserves concernent l'agrandissement de l'actuel bloc chaufferie et son intégration.

Je reprenais quasiment les observations de l'ABF qui me paraît un homme de l'art bien plus compétent que moi, et la nécessité aussi d'apporter toutes les garanties -je ne pense pas que vous pourriez me faire un procès dans ce domaine, Madame Lalem- quant aux nuisances sonores à l'égard des riverains parce que vous savez que l'association des riverains, que j'ai consultée et qui l'a exprimé dans des Conseils de quartier, avait soulevé cette observation sur les nuisances sonores. Je disais, dans mon avis sur le permis de construire, que mes réserves seraient levées en fonction de l'avis de l'ABF. Voyez que ce n'était pas une position hostile ou négative. Le Conseil de quartier Pasteur-Montparnasse s'était réuni, c'était fin 2004 et les riverains s'étaient exprimés contre la construction de ce bâtiment, notamment en fonction des nuisances sonores. L'institut avait évoqué la possibilité à l'époque de mettre en place un écran acoustique durant les travaux ainsi qu'un mur anti-bruit.

Maintenant nous entrons dans une procédure nouvelle puisqu'il y a quelques jours j'ai reçu des documents complémentaires de la part de la Ville de Paris. A la suite de mon avis la Mairie de Paris m'a transmis les documents qui émanent de l'Institut Pasteur. La Direction de l'Urbanisme a reçu la réponse à mon avis de l'Institut Pasteur, pour me le transmettre. Nous avons quelques jours pour émettre un avis. Dans ce courrier on me signale qu'une réunion de travail a eu lieu avec les services de la Ville de Paris, de la DRAC et l'ABF, que des mesures ont été prises pour intégrer le projet dans l'environnement et pour respecter les normes de bruit.

On répond à mes réserves : d'abord sur la localisation de la chaufferie « l'Institut Pasteur a fait démolir la cheminée pour donner une plus grande cohérence à l'ensemble Duclaux lors du permis de démolir délivré en 2007 », sur les nuisances sonores « que les nouveaux groupes froids » -et c'est dommage que l'on ne puisse pas se relier à Climespace, en tout cas c'est ce que me répond l'Institut Pasteur, c'est vrai que le Front de Seine était déjà un objectif difficilement atteignable pour Climespace et là nous nous trouvons encore à l'autre bout de l'arrondissement avec l'Institut Pasteur, je pense qu'on ne peut pas faire de demande qui serait trop excessive - mais en tout cas l'Institut Pasteur répond à mes réserves, donc j'ai bien fait de les exprimer, « que les nouveaux groupes froids destinés au bâtiment Duclaux faisaient l'objet d'écoute acoustique dès leur conception et que les seuils de bruit sont dorénavant conformes à la législation ». Très bien.

Enfin, sur l'impact visuel, on me dit que « le projet de modification -par rapport à mes réserves- sera préparé en concertation avec l'ABF et que les documents complémentaires qui me sont renvoyés depuis quelques jours tiennent compte des observations que j'ai formulées, notamment les couleurs et les finitions des matériaux seront présentées à l'ABF, la finalisation des coloris se fera avec lui lors de la présentation des échantillons ».

Voilà, Madame, pour être tout à fait transparent, où on en est. Nous sommes là sur des réserves que j'ai exprimées, auxquelles a répondu l'Institut Pasteur et qui avancent et qui tiennent compte d'un certain nombre de mes suggestions. Je m'en réjouis pour les riverains qui n'avaient pas à faire les frais d'une modernisation de l'Institut Pasteur, qui est un fleuron de la recherche française, que nous soutenons à fond mais qui néanmoins doit s'intégrer le mieux possible dans le quartier et nuire le moins possible aux riverains, c'est même l'inverse qui est souhaitable. Voilà ce que je pouvais vous dire là-dessus, de façon la plus claire possible.

Il ne peut pas y avoir de débat sur cette question mais Madame Lalem peut nous dire un mot si elle le souhaite puisque c'est prévu dans le règlement intérieur. Je vous en prie.

Fatima Lalem : Merci. Je ne vais pas être très longue. Simplement je constate que cette démarche qui consiste à poser un certain nombre de conditions, prendre le temps, alimenter une espèce de contestation, etc, au lieu d'être dans une consultation et un échange transparent avec les services concernés, ce qui nous ferait gagner du temps, on est dans quelque chose quand même qui est une opposition qui ne dit pas son nom et qui, in fine, fait retarder des projets structurants importants pour le 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Ce que vous dites est complètement faux. Je m'évertue à répondre, d'ailleurs vous savez, la Ville de Paris me donne un délai pour répondre aux permis de construire ; ce délai je ne l'utilise jamais jusqu'au bout pour donner des réponses le plus vite possible. Dès qu'un permis de construire est posé sur mon bureau, je peux vous dire que je le signe dans la journée : pour, contre, réserves ou pas, parce que je ne souhaite pas qu'on perde du temps là-dessus et c'est le fond qui nous intéresse, nous, ce n'est pas la politique politicienne, c'est le fond des affaires et la défense des intérêts des habitants du 15^{ème}.

≈ ≈ ≈

Maintenant nous allons passer à la dernière question de notre Conseil qui est posée par Monsieur Destrem :

32. Question écrite au Maire de Paris relative aux Investissements Localisés.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le budget dans une collectivité est probablement l'acte le plus important parce que c'est un acte fondateur surtout le premier budget d'une mandature. En fait, le premier budget d'une mandature c'est franchement la démonstration, pour une équipe municipale et sa majorité, de ce qu'ils souhaitent faire pour la ville dont ils ont la charge. Comme tout le monde le sait un budget c'est essentiellement deux grands postes : le fonctionnement et l'investissement.

Je dois dire que l'arrondissement, dans ce débat budgétaire, n'a pas grand-chose à dire, n'est pas franchement totalement concerné puisqu'il s'exprime au niveau de son Etat Spécial qui lui est imposé par la Ville. Nous en avons discuté puisque le nôtre nous paraît totalement insuffisant puisqu'il est de 2 % inférieur au budget primitif de 2008, donc nous échappons à l'augmentation qui découlera de l'augmentation de la fiscalité que le Maire de Paris veut faire voter la semaine prochaine.

En ce qui concerne les investissements, outre les petits investissements qui peuvent être faits à l'initiative du Maire d'arrondissement, ceux que nous appelons les investissements localisés, qui sont donc les investissements lourds, qui sont nécessaires d'être faits dans l'arrondissement dont nous avons la responsabilité, sont discutés bien entendu avec les services de la Ville. Cette discussion a eu lieu depuis le mois de mai jusqu'à maintenant et ce qui est absolument extraordinaire, mes chers collègues, et c'est une mécanique qui est très exceptionnelle à Paris parce que dans tout budget de toute ville les investissements sont connus avant que le budget ne soit voté, et aujourd'hui, je dois dire, que huit jours avant, malgré tous les efforts qui ont été les nôtres pour essayer de savoir ce qui était réservé au 15^{ème} arrondissement en termes d'investissements localisés, nous n'avons eu aucune réponse.

Je vous rappelle quand même qu'avec les discussions avec les services de la Ville, grosso modo, l'enveloppe globale aurait été de 100 millions d'euros. Je n'ai fait que citer trois sujets parmi d'autres qui représentent à eux seuls déjà 73 millions d'euros mais je pourrais en citer un autre dont on vient de me parler il y a quelques jours qui est le fameux terrain de la rue de la Fédération sur lequel nous avons tous planché pendant des années et qui devait trouver une solution entre la Ville de Paris et la SNI pour la construction de logements mais il fallait que, conjointement, il y ait la construction d'un gymnase. Or, que venons-nous d'apprendre ? C'est que non seulement depuis que ce gymnase est dans les tuyaux, depuis plusieurs années, son coût a pratiquement doublé -on avoisinerait les 7 ou 8 millions d'euros- et que, deuxièmement la Ville de Paris ne pouvant pas mettre ces 7 ou 8 millions d'euros pour la construction de ce gymnase, insiste auprès de la SNI, qui a déjà beaucoup à faire pour racheter plusieurs milliers de logements auprès d'opérateurs privés dans la crise que nous vivons actuellement, pour participer à la construction de ce gymnase. Nous ne savons plus, même à cette heure-ci, où en est ce dossier sur lequel nous travaillons depuis tant d'années les uns et les autres et qui en plus aboutissait à la construction de logements sociaux, donc ne revenons pas à ce combat, plus de 140 logements, je le rappelle.

Voilà le problème que nous avons, je dois dire que c'est assez surprenant et c'est pour cela que je veux faire part de la situation qui est la nôtre auprès de notre Conseil pour que nous puissions obtenir le plus rapidement possible du Maire de Paris des réponses concrètes sur les investissements parce que vous savez, on en a discuté tout à l'heure, on a vu la place du marché Cervantès, je ne reprendrai pas un certain nombre de dossiers qui ont été étudiés ou discutés pendant ce Conseil mais la réalité des faits, c'est que la première année c'est de loin la plus importante quand on sait le temps nécessaire pour que l'investissement soit réalisé. Donc nous sommes les uns et les autres, dans l'impossibilité de pouvoir répondre. Nous ne le serons pas dans le détail non plus probablement lundi ou mardi prochain lorsque le vote du budget sera fait puisque ce vote se fera sur la globalité des investissements ; c'est totalement inadmissible, totalement incompréhensible, disons-le très franchement et ce n'est pas normal que le Conseil du 15^{ème} arrondissement ne soit pas informé alors que la majorité des services dans la plupart des cas avait répondu positivement aux projets qui leur avaient été soumis. Alors où est la réponse des services ? Nous ne l'avons pas.

Voilà la raison de cette demande, de cette question écrite auprès du Maire de Paris. Merci.

Monsieur le Maire : Vous avez la parole Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Pour rassurer Monsieur Destrem qui a évoqué tout d'abord l'Etat Spécial, je suggérerai qu'il soit, puisqu'on en parle depuis un moment de cet Etat Spécial, inséré la réponse formulée par Anne Hidalgo, lors du dernier Conseil d'arrondissement sur exactement la même question, comme quoi il y a des choses qui sont récurrentes dans ce Conseil d'arrondissement, donc qu'on insère cette réponse de Anne Hidalgo au procès-verbal puisque c'est exactement la même question.

Concernant les trois projets évoqués dans la question de Monsieur Destrem à savoir la rénovation du parc André Citroën, la réhabilitation du groupe scolaire Olivier de Serres, la piscine flottante qui devra prendre sa place au débouché du parc André Citroën, il faut savoir que les trois opérations évoquées dans la question écrite sont déjà inscrites au PIPP.

Monsieur le Maire : On ne le sait pas nous !

Gilles Alayrac : Concernant Olivier de Serres il faut signaler que dans le document, Monsieur Goujon, qui vous a été transmis par les services en septembre, il est écrit page 3 que l'année de programmation de cette opération est 2010 et non 2009. Je vous renvoie, concernant la piscine flottante du parc André Citroën, à la réponse ,tiens, on pourrait aussi suggérer qu'elle soit insérée au procès-verbal, cela nous fera gagner du temps, la réponse de Bertrand Delanoë sur la même question lors de son compte-rendu de mandat au gymnase André Citroën ; il avait été très clair.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci. J'aimerais que, à l'occasion de cette question, vous puissiez vous-même répondre à la question qui vous a tout à l'heure été posée par Monsieur Alayrac et qui va tout à fait dans ce sens-là sur les investissements localisés que vous jugez prioritaires, Monsieur le Maire, et pour lesquels vous avez demandé qu'ils soient inscrits comme prioritaires parce que beaucoup de demandes sont faites dans cette assemblée par votre majorité mais nous ne savons pas finalement quelles sont les demandes que vous considérez, vous, comme prioritaires. Est-ce que c'est la rénovation du parc André Citroën ? La réhabilitation du groupe scolaire Olivier de Serres, la piscine flottante ? Le marché Cervantès ? La place Saint-Charles ? La rue de la Fédération ? Est-ce que c'est, comme Monsieur Lefevre s'est engagé lors du Conseil de quartier à Pasteur, la refonte des routes autour de Pasteur, boulevard Vaugirard et boulevard Pasteur ? Vous évoquez beaucoup de priorités en Conseil de quartier et en Conseil d'arrondissement ; nous aimerions savoir, à notre tour, quelles sont véritablement vos priorités d'investissements localisés ?

Monsieur le Maire : Alors là, on peut rigoler, en dehors du fait qu'il s'agit d'une question de Monsieur Destrem au Maire de Paris, qu'on essaie de contacter par tous les moyens possibles et imaginables. On enverra bientôt des coursiers, je n'en sais rien. Le Maire de Paris m'a demandé de lui envoyer une lettre où je précisais toutes mes demandes parce que lorsque nous avons eu la conférence de programmation budgétaire où tous les Maires d'arrondissement sont réunis, il faut quand même que vous sachiez, mes chers collègues, que chaque Maire a environ entre 3 et 5 minutes pour présenter ses projets d'investissements localisés et qu'au-delà le Maire s'agace un peu et qu'il demande d'envoyer une lettre. Donc nous avons envoyé une lettre, c'était au mois d'octobre ; nous sommes au mois de décembre, je n'ai aucune réponse à ma lettre, c'était la deuxième parce que je lui en avais déjà envoyé une après la première réunion préparatoire, en présence de Madame Hidalgo d'ailleurs, de la conférence budgétaire et que même, me recevant très aimablement dans son bureau quelques semaines après mon élection, je lui ai remis un contrat de mandature avec une multitude de projets, pas à réaliser dans l'année, évidemment il ne s'agit pas d'avoir ce genre de pratique, mais simplement pour avoir son sentiment général sur ces projets. Je lui en ai reparlé à une ou deux reprises depuis, je n'ai jamais reçu, hélas, la moindre réponse, le moindre avis. Donc j'ai multiplié les démarches auprès du Maire de Paris. Je peux vous assurer que dans le dernier document de programme du plan d'investissement que j'ai reçu de la Ville de Paris, je n'ai pas de réponses fermes. Il y a sur ces projets qui sont évoqués dans cette question « soumis à l'arbitrage du Maire » je pense que cet arbitrage sera favorable puisque, on a même parfois en même temps voté des projets de délibérations qui vont en ce sens mais je n'ai aucune réponse formelle. Vous imaginez bien que pour des projets de cette importance, il est important d'avoir des réponses formelles et pas seulement des bouts de réponses ou des annonces médiatiques ... non, mais je n'ai pas de réponse de la Direction des Finances, si ce n'est pas le Maire, peu importe, je ne lui demande pas de signer forcément, mais je n'ai pas du tout de réponse, contrairement à ce qu'on vous a dit ou ce que vous semblez croire.

Deuxièmement, nous ne sommes pas un village de quelques centaines d'habitants, nous sommes l'arrondissement le plus peuplé de Paris : 230000 habitants, c'est Bordeaux. Vous imaginez bien que dans les trois ou quatre projets importants que j'évoque, il n'y a pas tous les projets qui sont nécessaires, au niveau des investissements localisés, pour une ville comme Bordeaux, il y en a des dizaines. Alors il y a une négociation, que j'admets avec la Direction des Finances et d'autres directions lorsque je fais des propositions. Par exemple en matière d'aménagements de carrefours ou de voirie où il y a des carrefours dangereux ; la Direction de la Voirie ou des Finances me retoque environ la moitié de mes propositions. Bon, voilà, j'en prends acte cela fait partie de la discussion budgétaire.

Ce que je veux dire c'est que nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude des réponses sur des projets importants. S'il n'y avait pas eu, par exemple, lors d'un de nos derniers Conseils d'arrondissement un vote de principe sur des études pour la piscine flottante, je ne saurais pas si la piscine flottante sera réalisée d'autant plus que, je vous le dis entre nous, la position de l'Adjoint au Maire compétent n'est pas forcément la même que celle du Maire de Paris ; je le dis au passage et cela arrive parfois dans les discussions que je peux avoir avec les uns et les autres. Je n'en ai pas fait état et je le dis au passage pour dire que c'est encore plus compliqué qu'on ne l'imagine.

En revanche il n'y a jamais eu la moindre ambiguïté, puisque cela a été voté dans notre Conseil il y a des années et Monsieur Alayrac le sait, pour le projet Grenelle - Fédération qu'a évoqué Monsieur Destrem et qui provoque ma stupéfaction et qui doit provoquer la vôtre et je sais que vous êtes un homme de conviction et d'honnêteté et que vous ne pouvez pas ne pas être choqué comme nous d'apprendre par la bouche du Président de la SNI, il y a quelques jours, que le projet ne se fera plus parce qu'il n'y a pas eu la programmation budgétaire sur le gymnase et le TEP alors même que nous l'avons présenté en Conseil de quartier ? Je crois que Monsieur Mouricou, qui rigole évidemment mais jaune un peu, était présent et que vraiment il peut en témoigner, nous l'avons présenté de bonne foi et en plus nous avons appuyé ce projet, tout était réglé. Quelques jours après, le Président de la SNI vient, penaud, nous dire qu'il n'y a pas de budget. Là, vraiment je vous demande votre intervention, nous ne sommes pas là pour polémiquer, nous sommes là pour essayer de faire avancer les projets de délibérations en faveur des habitants de l'arrondissement et celui-là il est vraiment attendu depuis longtemps. Merci.

Je sou mets au vote cette question. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

≈ ≈ ≈

Une ou deux informations diverses comme à l'accoutumée pour vous donner des dates :

CICA : le 16 décembre à 19 heures en Salle des Fêtes sur la sécurité des déplacements des piétons et l'accessibilité.

Conseils d'arrondissement :

lundis 26 janvier, 02 mars, 30 mars, 04 mai, 25 mai -je vous précise qu'il a lieu deux semaines avant le Conseil de Paris car le lundi 1^{er} juin est le lundi de Pentecôte- et 29 juin.

Conseils de Paris :

02 - 03 février, 09 - 10 mars, 06 - 07 avril, 11 - 12 mai, 08 - 09 juin, 6 - 7 juillet.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël, même si nous n'avons pas terminé nos travaux. En effet nous nous reverrons lors du CICA mais je le dis aussi pour les « millions de téléspectateurs » qui nous font l'amitié de nous regarder en direct sur le site de la Mairie du 15^{ème} et leur souhaiter aussi de bonnes fêtes au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissement.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

**Philippe GOUJON
Député de Paris**